



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	47 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Benjamin Conde, Eric Guggiari et Loris Schnarrenberger
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Martine Stritt-Dubey, secrétaire communale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 et 17 juin 2021 disponibles sur le site internet
2. Message relatif à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures
3. Message relatif au nouveau règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
4. Message relatif aux études pour la réfection intérieure de l'école de Cormanon
5. Message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix
6. Message relatif à la réfection de la fontaine située à la place minérale de Cormanon
7. Message relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus
8. Postulat N° 025 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites en libre accès
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

9. Réponse au postulat N° 020 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation
10. Réponse au postulat N° 024 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre), Mme Sandra Pichonnaz (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la récolte de vélos à la déchetterie communale ainsi qu'un partenariat avec une association pour l'envoi de ces vélos dans un pays en voie de développement
11. Compte rendu de la pollution de l'eau potable durant la période du 15 au 18 juillet 2021
12. Fusion : Détermination du Conseil général suite aux résultats de la votation du 26 septembre 2021.
13. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mmes les représentantes de la presse et membres du public qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette séance du Conseil général qui devra notamment aboutir à la prise de position de notre Conseil au sujet de la poursuite du processus de fusion.

Depuis notre séance du 17 juin dernier de l'eau a coulé sur les ponts et plutôt trop que pas assez. Un été maussade nous a rappelé que le climat doit être une priorité des autorités politiques tout en ménageant les activités humaines essentielles.

Les conséquences des fortes pluies de cet été mettent en exergue à quel point nous étions chanceux de vivre dans une région du globe où l'eau potable est accessible à toutes et tous en permanence. Une bactérie a décidé de semer le trouble et c'est ainsi que nous avons dû, durant un certain temps, chauffer l'eau avant de la consommer ou alors se ruer sur de l'eau en bouteille dans les magasins.

Fort heureusement, cette pollution du réseau d'eau potable n'a pas eu de grande conséquence sur nos concitoyens. Cet évènement doit nous rappeler que le week-end du 17 au 18 juillet 2021 est le quotidien de milliard de personnes dans le monde. En effet, le rapport de l'ONU

sur la mise en valeur des ressources en eau de 2021 indique que je cite : « *l'eau est notre ressource la plus précieuse, un or bleu auquel plus de 2 milliards de personnes n'ont pas directement accès. Elle est non seulement un enjeu essentiel à la survie mais aussi un enjeu sanitaire social et culturel au cœur des sociétés humaines* ».

Par ailleurs, d'après les dernières estimations trois personnes sur dix dans le monde n'avaient pas la possibilité de se laver les mains avec de l'eau et du savon à leur domicile pendant la pandémie de Covid 19. Ces chiffres doivent nous faire réfléchir.

Depuis notre dernière séance, des votations ont eu lieu le 26 septembre 2021 à tous les échelons politiques. Certaines discriminations vont enfin disparaître et le signal donné à toutes les citoyennes et citoyens de ce pays est que l'on peut vivre sa vie et fonder une famille peu importe l'orientation sexuelle. Il était temps !

Par ailleurs, la population des neuf communes concernées par la fusion du Grand Fribourg a majoritairement rejeté la poursuite du processus de fusion dans le cadre de ce vote consultatif.

Avec 73,78% de non et une participation de 51,55%, les Villaroises et les Villarois ont manifesté un net rejet que nous devons respecter dans le cadre de notre détermination à venir. Nul doute que nous saurons respecter la volonté souveraine du peuple.

Enfin, je tenais à vous informer que j'ai eu l'occasion de constater que le travail en commission fonctionne très bien. En effet, j'ai pu observer que les discussions qui nourrissent les débats assurent des échanges démocratiques et axés sur le bien de notre Commune. Je me réjouis d'ores et déjà de participer aux futures séances.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 27 septembre 2021, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser pour le Conseil général les personnes suivantes :

- MM. Benjamin Conde, Eric Guggiari et Loris Schnarrenberger
- ainsi que Mme Martine Stritt-Dubey, Secrétaire communale adjointe pour le Conseil communal

Je vous informe également que M. François Eugster nous rejoindra en cours de séance.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, conformément aux informations reçues par la Préfecture, le port du masque est obligatoire durant la séance. Dans le cas où vous prenez la parole, vous êtes autorisés à l'enlever.

Je vous rappelle encore de transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. En outre, pour le cas où vous souhaiteriez proposer des amendements ou autres, vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Vonlanthen, que je remercie au passage, préparera les différentes interventions pour la projection.

Enfin, vous avez reçu avec la convocation à cette séance, les dates des séances pour l'année 2022. Je vous remercie par avance de réserver ces dates dans vos agendas si ce n'est pas déjà fait.

Nous sommes 45 Conseillers généraux présents.

Nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 et 17 juin 2021 disponibles sur le site internet

M. Gaël Gobet, Président. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité d'en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à formuler à leurs sujets ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent les procès-verbaux des séances du 16 et 17 juin 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Les procès-verbaux des séances du 16 et 17 juin 2021 sont approuvés par 44 oui et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures

M. Gaël Gobet, Président. A titre préliminaire, je précise que s'agissant de statuts qui ont été adoptés par l'Assemblée des délégués de Coriolis infrastructures ceux-ci ne peuvent pas subir de modifications mais doivent être adoptés, soit refusés. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dicastère patrimoine, constructions et développement durable, et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière a pris note que, grâce à la modification des statuts ne permet pas de construire une nouvelle infrastructure par ce biais-là, seuls les théâtres Equilibre et Nuithonie étant concernés par ces statuts. Selon ces derniers, une participation de 25% de la part de notre Commune, siège de Nuithonie, pourra être requise, toutefois, uniquement pour les adaptations, transformations et agrandissements entraînant une augmentation de la valeur de ce bâtiment.

La Commission financière a pris acte que la modification des statuts telle que présentée n'entraînera aucun impact financier nouveau pour notre Commune.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la modification des statuts de Coriolis infrastructures telle que proposée.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Maillard Russier reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai juste une question concernant le point 2 c) et 2 d). Si j'ai bien compris les statuts concernent les infrastructures. Or, il s'avère que le point c)

et le point d) font intervenir le groupe infrastructure directement dans la gestion puisqu'il est dit au point c) *subventionner, à titre subsidiaire et dans la limite des moyens à disposition, d'autres infrastructures culturelles régionales dans l'agglomération de Fribourg*. Ce qui suppose d'autres infrastructures comme le théâtre des Osses. Et le point d) *participer activement à la création d'un pilotage culturel régional, à la simplification et à la coordination de processus ainsi qu'à l'augmentation des moyens en vue de mettre en œuvre la politique culturelle régionale*.

Effectivement, il y a du travail car pour ceux qui en font les demandes, ils ne savent pas où les faire. Ceci étant, participer activement à la création d'un pilotage culturel régional c'est directement s'impliquer dans la gestion de la culture alors que, si j'ai bien compris, les statuts étaient uniquement liés aux infrastructures. Je souhaite avoir des explications à ce sujet.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme De Buman.

Mme Caroline De Buman, Conseillère générale. Le groupe Le Centre a pris connaissance lors de sa séance du 5 octobre 2021 du message relatif à la modification des statuts Coriolis Infrastructures.

Notre groupe estime qu'il est important d'assurer une offre culturelle de qualité pour la population. L'exploitation de Nuithonie et d'Equilibre en est le cœur et il nous paraît essentiel que la répartition des tâches de conservation et d'entretien de ces bâtiments soit clarifiée. Nous soutenons ainsi unanimement la proposition du Conseil communal d'accepter l'adaptation des statuts. Concernant les moyens à disposition pour mettre en œuvre la politique culturelle régionale, il nous paraît évident que Coriolis Infrastructures doit œuvrer pour que ces derniers soient suffisants pour répondre à la demande de la population.

Nous avons ainsi été surpris de lire à l'article 2 alinéa 2 lettre d) qu'une des nouvelles missions de Coriolis Infrastructures est de faire en sorte d'augmenter les moyens en vue de mettre en œuvre la politique culturelle régionale et ce, sans prendre en considération l'aspect de la demande.

Nous nous demandons, dès lors, comment ce terme d'augmentation des moyens doit être compris. Coriolis Infrastructures a-t-elle vraiment pour mission d'augmenter dans l'absolu les moyens pour assurer la politique culturelle ou ne s'agit-il pas plutôt, ce qui nous semblerait plus pertinent, de faire en sorte que les moyens nécessaires pour assurer une offre en adéquation avec la demande de la population soit à disposition.

Nous remercions ainsi la Conseillère communale en charge du dossier de préciser que Coriolis Infrastructures a bien pour mission d'œuvrer pour que des moyens en adéquation avec la demande de la population soit à disposition et que Coriolis Infrastructures oeuvrera pour les augmenter uniquement dans la mesure où ils sont insuffisants pour répondre à la demande.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je remercie l'ensemble des membres de Coriolis Infrastructures pour la proposition de modification des statuts de l'association.

Nous avons ici un exemple réussi de collaboration intercommunale, associant sur un large périmètre de six communes pour participer au soutien nécessaire à la vie culturelle de l'agglomération fribourgeoise.

Je tiens également à remercier les acteurs privés pour leur soutien à l'association malgré une année compliquée autant pour le secteur des loisirs que de la culture.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS propose ainsi d'accepter cette modification des statuts consolidant la collaboration au sein de l'agglomération.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos interventions et j'en déduis qu'il y a également un soutien pour l'adhésion à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

Je vais répondre essentiellement aux deux questions qui ont été posées. Tout d'abord celle de M. Dietrich. Coriolis Infrastructures ne subventionne pas seulement l'entretien des bâtiments, des infrastructures mais également l'exploitation d'Equilibre et de Nuithonie. C'est peut-être là qu'il y avait un malentendu. Par rapport à la question de Mme De Buman, effectivement il est mentionné que Coriolis cherche à augmenter les moyens en vue de mettre en œuvre la politique culturelle régionale, c'est pour être en adéquation avec les besoins. Nous savons que les moyens au niveau de la culture sont rarement en suffisance. Nous sommes plutôt dans des situations compliquées de manière générale et Coriolis est un organe de subventionnement, un organe de soutien et son but est de pouvoir répondre aux demandes

des infrastructures culturelles en priorité Equilibre et Nuithonie et subsidiairement, dans la limite des moyens à disposition, pour d'autres infrastructures du Grand Fribourg.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 44 oui et 1 abstention

M. Dimitri Küttel, Conseiller général, rejoint la séance à 19h45.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au nouveau règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

M. Gaël Gobet, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances.

A l'unanimité, la Commission financière préavis favorablement ce nouveau règlement qui s'impose en vertu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale.

Certes, une légère diminution des recettes est à craindre, mais sans grande conséquence sur le budget communal au vu des montants en jeu (environ CHF 7'000.-/an).

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je ne vais pas allonger la soirée pour un message dont le titre est presque plus long que le contenu. Je vais vous donner, tout de même, deux, trois informations. Tout d'abord, cet impôt existe déjà, il sera juste un peu réduit en fonction

des nouvelles exigences de la loi cantonale. Nous avons donc dû adapter notre règlement communal à cette nouvelle loi cantonale. La perception de cet impôt ne va pas créer d'usine à gaz au sein de la Commune car nous avons calculé qu'il fallait par année une demi-journée à l'ACoPol afin de répertorier ces machines et une demi-journée au Service des finances pour les facturer.

Et enfin, s'agissant de la gratuité des bornes électriques de Groupe E, l'idée est de promouvoir l'implantation des bornes électriques dans la Commune. Cette dernière perçoit une ristourne par kWh encaissée par le Groupe E. Ce n'est donc pas gratuit pour le Groupe E. Nous avons préféré percevoir un montant en fonction de l'utilisation de ces bornes plutôt qu'une taxe fixe.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. Etant donné qu'il n'y a pas d'interventions, nous allons passer à la discussion de détail article par article.

Article 1 Objet et définition	pas de commentaire
Article 2 Imposition	pas de commentaire
Article 3 liste des appareils soumis à l'impôt	pas de commentaire
Article 4 Obligations du/de la propriétaire	pas de commentaire
Article 5 Tarifs	pas de commentaire
Article 6 Exemption d'impôt	pas de commentaire
Article 7 Mode de perception	pas de commentaire
Article 8 Frais d'encaissement	pas de commentaire
Article 9 Voies de droit	pas de commentaire
Article 10 Sanctions	pas de commentaire
Article 11 Abrogation	pas de commentaire
Article 12 entrée en vigueur	pas de commentaire

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné qu'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif aux études pour la réfection intérieure de l'école de Cormamon

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du Dicastère Patrimoine, constructions et développement durable, et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

Consciente de la nécessité de procéder à la rénovation intérieure après celle extérieure de ce bâtiment datant de plus de 50 ans, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.- destiné aux études. Ces dernières permettront d'affiner les coûts de transformation de ce bâtiment qui restera en fonction durant le temps des travaux.

La Commission financière a pris acte que, dans ce montant, est également compris l'évaluation de la sécurité parasismique du bâtiment.

L'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense est-elle aussi préavisée favorablement par la Commission financière.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Maillard Russier reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. Mme Ortner Gaillard.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS a étudié le message relatif aux études en vue de la réfection intérieure de l'école de Cormanon. Nous soutenons ce message, mais aimerions partager quelques-unes de nos réflexions.

Après un long chantier qui a abouti à l'assainissement de l'enveloppe et finalement à la reconstruction de l'aile nord de l'école, les élèves et les enseignants vont à nouveau devoir vivre avec des travaux. Même avec une bonne planification, toutes les interventions ne pourront, sans doute, pas être concentrées sur les périodes de vacances scolaires. C'est pourquoi nous demandons aux responsables communaux de garantir une bonne communication auprès des personnes impactées, ceci aussi précocement que possible.

Concernant les différents mandats d'études qui seront attribués, nous relevons les éléments suivants :

- Il ne devrait pas être nécessaire de le rappeler, mais les aspects de durabilité sont à prendre en compte dès les premières réflexions. En prenant le parti de favoriser une économie circulaire, des solutions innovantes peuvent être développées, ceci dans tous les domaines. L'utilisation de matériaux et de techniques préservant la santé devrait aussi être un critère à intégrer dans les cahiers des charges des entreprises.
- Le remplacement des installations électriques représente une bonne opportunité de mener une réflexion sur l'électrosmog qui préoccupe une part toujours croissante de la population. On mentionnera en particulier le réseau wifi, qui, dans une école, devrait être utilisé le moins possible eu égard aux effets encore mal connus qu'il pourrait avoir sur la santé, surtout chez les enfants. La mise en place d'un réseau câblé devrait donc être envisagée comme alternative au wifi dans les salles de classe.
- Enfin, même si cette réfection se limite en principe à un lifting du bâtiment, cela vaut la peine de réfléchir à cette occasion à l'évolution des manières d'enseigner : on pense notamment au nouveau courant d'enseignement de « classe flexible », qui nécessite des aménagements différents. Nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit pas ici de construire de nouveaux espaces adaptés à une nouvelle pédagogie. Il serait néanmoins regrettable de ne pas profiter de ces travaux pour intégrer ce qui peut l'être. Dans cette optique, il nous semble important que les enseignants soient consultés dès les premières réflexions.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS accepte le crédit d'études et remercie le Conseil communal de faire bon accueil à ces remarques.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Nous voilà à l'étape 2 de la rénovation de l'école de Cormanon qui concerne son intérieur.

Cela aura été un long processus au cours duquel la question d'un nouveau bâtiment par rapport à une rénovation a alimenté bon nombre de débats. Dans le message de ce jour demandant un crédit d'études pour la réfection intérieure de notre école, nous avons été étonnés de lire que la pertinence de ce choix était toujours d'actualité. Or, force est de constater que de fait le sujet est bel et bien clos.

La décision prise alors alimentera à n'en pas douter nos discussions dans un futur proche. Nous aurons en effet tout loisir de dissenter sur la question sans oublier qu'à posteriori on est toujours plus malin.

Pragmatique, le Centre a voté en faveur de ce message à l'unanimité. Sachant que la vigilance sera de mise lors du projet de réalisation, nous demandons donc aux personnes chargées de cette étude que l'effort soit porté, pour des raisons évidentes, sur un choix de matériaux durables et locaux ainsi que de bannir les composants à trop forte empreinte carbone.

Que les distances de transport soient prises en compte pour favoriser un circuit court et que pour la même raison le choix des entreprises se fasse au niveau local et régional. Ces contraintes possiblement plus coûteuses font partie d'une exigence nouvelle, le résultat ne se mesurant pas en argent. Elles sont une exigence morale.

Rendons nos enfants fiers de nous. Qu'ils puissent constater autour d'eux que nous n'avons pas que failli.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je n'ai pas noté de questions à proprement dites cela dit j'ai pris bonne note des préoccupations quant à la durabilité qui est aussi un souci que partage le Conseil communal. Quant à la collaboration avec les enseignants, il est mentionné dans le message qu'une évaluation du mobilier sera nécessaire. Il sera tenu également compte des nouveaux besoins en matière d'enseignement, notamment

pour les classes flexibles qui sont déjà d'actualité dans notre Commune. Je vous remercie, d'ores et déjà, pour votre soutien.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux études pour la réfection intérieure de l'école de Cormanon pour un montant de CHF 100'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 12'000.-, soit CHF 10'000.- pour l'amortissement de 10% et CHF 2'000.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. François Eugster, Conseiller général rejoint la séance à 19h56

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Claude Monney, Conseiller communal responsable du dicastère eaux, énergies et cadastres.

La Commission financière salue la volonté du Conseil communal de privilégier les énergies vertes et dans ce but-là de poursuivre l'installation photovoltaïque sur les bâtiments communaux. Le projet qui lui est présenté par le biais de ce message a l'avantage de promettre, dans un délai de 12 ans, un retour sur capital investi ainsi qu'une réduction de quasi 50% des coûts actuels de l'énergie. A cela s'ajoute encore une subvention de Pronovo de CHF 28'769.- que notre Commune percevra au plus tard 2 ans après les travaux.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, soutient la demande de crédit de CHF 112'000.- nécessaire à la réalisation de cette installation, à condition toutefois qu'une deuxième offre soit requise afin de donner à une société concurrente du Groupe E la même chance de pouvoir se profiler pour obtenir le mandat.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Monney reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a examiné le message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix et il vous transmet les remarques suivantes :

- Notre groupe encourage le Conseil communal à proposer des projets favorisant la production d'énergie renouvelable et de poursuivre sa politique d'exemplarité énergétique. Mais il demande le renvoi de ce message pour les raisons suivantes :
- Conformément à l'avis de la Commission financière, nous aurions souhaité plusieurs offres pour un tel investissement. Dans la pratique, le prix moyen estimé du kWc, pour l'ajout de panneaux solaires sur une toiture plate en gravier, est d'environ CHF 1'100.-. Force est de constater que le prix proposé se situe au-dessus de cette moyenne. Une mise en concurrence nous permettrait certainement d'obtenir des prix plus attractifs.
- D'autre part, le calcul de rentabilité est faux ou du moins volontairement influencé à la hausse.
Premièrement, ce calcul se base sur un prix au kWh équivalent au tarif STAR du Groupe E soit le plus cher pour des installations ne dépassant pas 100'000 kWh. D'après mes renseignements, une station moyenne tension appartenant à la Commune est installée sur le site, faisant bénéficier cette dernière de tarif plus avantageux.
Deuxièmement, le taux d'autoconsommation de 99% est à mes yeux irréaliste car il voudrait dire que les pompes fonctionnent en continu absorbant la totalité de l'énergie produite durant ce même laps de temps. Techniquement peu concevable d'après les professionnels.
Une partie de l'énergie produite sera forcément réinjectée sur le réseau à un prix de 9,3 ct/kWh et non pas consommée à un prix estimé à 13 centimes.
Cette rentabilité de 6,63% que l'on peut qualifier de miroir aux alouettes ne sera certainement jamais atteinte et nous attendons des chiffres réalistes de la part du Conseil communal et de son partenaire.

- Enfin, il semblerait que Eaux de Fribourg dispose d'une installation voisine à la nôtre et pourrait profiter de l'énergie produite par les panneaux de la Commune. A-t-on pris contact avec Eaux de Fribourg en vue de la constitution d'un regroupement ?

Au vu de ce qui précède et afin que le Conseil communal puisse compléter son message et nous présenter des informations en relation avec nos attentes, le groupe PLR-PVL demande non pas un abandon du projet mais le renvoi de ce message.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Pichonnaz.

Mme Sandra Pichonnaz, Conseillère générale. On dit parfois que « pour vivre heureux, il faut vivre caché ». C'est peut-être ce que s'est dit le Conseil communal en proposant de mettre des panneaux solaires au milieu de la forêt, sur le toit plat du réservoir de la forêt de Belle-Croix. Quels sont les arguments qui peuvent justifier de placer des panneaux solaires en pleine forêt ?

Le Conseil communal nous indique que la Commune a pour ambition de privilégier les énergies vertes. C'est bien et nous souscrivons totalement à ce dessein. Le message indique également que la quasi-totalité de l'énergie produite (le Conseil communal articule même le chiffre de 99%) sera consommée sur place. En outre, on nous indique que la pose de panneaux est aujourd'hui opportune et représente un atout pour le label « Cité de l'énergie ». Ce d'autant que les panneaux proposés offrent un très haut rendement et ont un excellent bilan écologique.

Le groupe Le Centre a étudié et discuté ce projet lors de sa séance préparatoire du 5 octobre dernier. Nous sommes majoritairement d'avis qu'il y a effectivement plutôt des points positifs à cette localisation.

D'abord, le réservoir est certes au milieu de la forêt, entouré d'arbres d'une hauteur non négligeable, mais ceux-ci sont pour la plupart suffisamment éloignés, et le resteront, de sorte qu'ils ne devraient pas porter trop d'ombre sur les panneaux solaires. Cela a d'ailleurs été pris en compte dans le calcul de rendement électrique.

Ensuite, le but premier de ces panneaux est d'assurer l'apport en électricité nécessaire pour faire fonctionner les installations du réservoir. C'est donc une bonne idée, et même une idée assez écologique, que d'assurer une autonomie électrique au milieu de la forêt pour le réservoir et ses fonctions. Il n'y aurait pas beaucoup de sens à produire l'électricité par

exemple en bordure de forêt ou de manière éloignée, alors que les kWh produits doivent servir principalement au réservoir.

Enfin, notre groupe est conscient que cette installation devra probablement faire l'objet d'une attention particulière en raison des feuilles qui tombent sur les panneaux. Leur amoncellement sur les panneaux et leur putréfaction pourraient encrasser ceux-ci et ainsi réduire la qualité de leur fonctionnement. Toutefois, avec un service de la voirie efficace et présent très régulièrement sur les lieux, en mettant sur pied un système de nettoyage assez fréquent, ces risques devraient être maîtrisés à moindre coût.

Le calcul de rentabilité de l'installation et le coût de celle-ci reposent toutefois sur une seule et même source, le Groupe E. Certes, le message se réfère à un appel d'offre qui a eu lieu à Port-Marly, mais la situation n'est pas nécessairement comparable. En outre, les prix ne sont garantis que durant 10 jours, ce qui signifie en d'autres termes que nous n'avons aucune idée du coût effectif, et l'indication d'une hausse de 10% ne repose pas sur une analyse spécifique. Il y a vraiment un risque de fluctuation important. Le groupe Le Centre appelle dès lors le Conseil communal à demander une offre concurrente/comparative afin de décider, puisque de toute manière l'offre du Groupe E ne sera plus effective lorsque nous aurons décidé. Il n'y a donc pas une urgence absolue, qui pourrait justifier de se passer d'une seconde offre.

Or, le calcul du rendement, le retour sur investissement et la part de réduction des coûts dans les finances de la Commune dépendent fortement du prix de l'investissement initial. Comme ce prix n'est pour l'instant pas fixe (l'offre n'ayant été faite que pour 10 jours), tout le calcul de rendement est sujet à caution.

Enfin, le message indique que le garde-corps qui aura été construit durant les travaux restera en place. Ce garde-corps ne semble pas faire le pourtour du toit. Le groupe Le Centre souhaiterait savoir si les installations répondent dès lors aux exigences de sécurité suffisantes et que l'accès auxdites installations sera également sécurisé pour éviter tout vandalisme.

Le Centre estime toutefois qu'il s'agit tout de même d'une bonne idée et soutient, dans sa majorité, le projet de recouvrir le toit plat du réservoir de panneaux solaires. Il demande cependant que le Conseil communal fasse appel à une deuxième offre, qu'il produise dès lors une analyse de rentabilité en fonction de cette seconde offre également, qu'il demande une mise à jour de l'offre au Groupe E et qu'il s'assure que la sécurité sera suffisante.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Ponso.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS salue l'initiative du Conseil communal visant à réaliser une installation photovoltaïque sur la toiture du réservoir de Belle-Croix.

Ce projet de production d'énergie renouvelable entre pleinement dans la stratégie de la transition énergétique soutenue par notre groupe. Malgré la baisse de rendement due au facteur d'ombrage résultant de sa situation, l'installation reste largement rentable sur le plan économique grâce à une estimation du taux d'autoconsommation très élevée. Pour s'en assurer, nous souhaitons que soit mis en place un système de monitoring permettant de vérifier le rendement énergétique et la rentabilité des installations photovoltaïques communales sur leur durée de vie.

Nous estimons en outre qu'il serait possible par une gestion forestière ciblée d'optimiser encore le rendement de l'installation. Une coupe de lisière et la plantation d'essences arbustives indigènes actuellement absentes constituerait également une plus-value pour la biodiversité et la qualité paysagère du site forestier. Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier cette proposition en collaboration avec la corporation Forêts Sarine.

Au-delà de ce projet, et pour atteindre les objectifs minimaux du plan climat cantonal, il est cependant indispensable de poursuivre activement dans cette voie en analysant systématiquement tout le potentiel des toitures des bâtiments communaux. Notre groupe demande au Conseil communal d'établir dans de brefs délais un inventaire exhaustif du potentiel de production de courant photovoltaïque sur l'ensemble des bâtiments communaux, et de proposer une stratégie de mise œuvre des projets techniquement réalisables, soit directement par la Commune, soit en mettant ces toitures à disposition de tiers, investisseurs privés ou coopératives citoyennes par exemple.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Le groupe socialiste soutient les efforts du Conseil communal visant à développer les énergies renouvelables pour les besoins de la Commune. Le projet présenté est jugé pertinent ; la localisation des panneaux solaires sur le réservoir communal ne dérangera que peu de monde et l'énergie produite pourra être utilisée sur place et réduire les coûts de consommation.

Cependant, notre groupe regrette que le Conseil communal se soit contenté que de l'offre faite par le Groupe E, sans chercher des alternatives plus durables. En effet, le Groupe E propose

un panneau qui selon le message a "un très haut rendement et attestant d'un excellent bilan écologique". Cependant, les panneaux solaires proposés par Groupe E proviennent de l'entreprise Trina Solar. Il s'agit d'une entreprise chinoise qui a su devenir en peu de temps le leader mondial du photovoltaïque. Si le marché chinois a réussi à conquérir en quelques années le marché suisse et européen, c'est grâce aux coûts de production et de personnel très faibles en Chine et grâce à la politique de subventionnement massif de l'Etat Chinois, ceci au détriment de nos entreprises locales malgré leurs compétences dans le domaine.

Comme me disait un entrepreneur récemment ; "la durabilité ne se réfère pas seulement aux valeurs écologiques, mais aussi aux valeurs économiques et sociales. Nous devons travailler dans tous les domaines." A l'échelle de notre Commune, cela signifie qu'il ne suffit pas d'investir dans des énergies renouvelables pour répondre aux exigences de durabilité. Il faut également considérer les possibilités de soutenir les économies plus locales et plus respectueuses des droits humains et sociaux.

Il n'en reste pas moins que notre groupe salue les intentions louables du Conseil communal et soutiendra donc ce projet. Il demande simplement qu'à l'avenir notre Conseil demande des offres alternatives dans le but d'investir dans des produits durables sous tous les points de vue.

M. Gaël Gobet, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je souhaiterais obtenir des précisions de la part du Conseil communal au sujet des quatre points suivants :

1. La production annuelle estimée de l'installation est de 64'000 kWh en tenant compte de l'ombre portée par les arbres.
En pourcentage, quel est le rendement de l'installation en tenant compte de la diminution liée à l'ombre des arbres ? (100% étant le rendement maximal, c'est-à-dire sans ombre)
2. Un réservoir d'eau est considéré comme une infrastructure critique. Dans ce contexte, une évaluation des risques liés à cette installation a-t-elle été entreprise par le Conseil communal ? Le cas échéant, quelles sont les conclusions de cette analyse ?
3. Les panneaux ne seront pas uniquement sujet à une diminution de rendement due à l'ombre portée par les arbres, mais également à celle des feuilles et autres épines qui se déposeront inévitablement dessus.

Les coûts du nettoyage saisonnier des panneaux ont-ils été devisés ? Le cas échéant, de quel montant annuel s'agit-il ?

4. Une couverture d'assurance pour cette installation a-t-elle été prévue ? Le cas échéant, pour quels risques et à quel coût annuel ?

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Etant donné que certaines critiques sont revenues plusieurs fois, je vais y répondre dans l'ordre.

Tout d'abord, pour cette installation il est vrai qu'une seule offre a été demandée. Ce montant reste dans les attributions du Conseil communal et surtout le point crucial le panneau choisi, selon une analyse et un rapport, met en évidence que la compagnie chinoise est une des meilleures concernant la durabilité. Il est clair que la durabilité, ce n'est pas seulement l'environnement. L'étude tient compte aussi bien des aspects de travail ainsi que d'autres aspects de la durabilité et pas seulement de l'environnement.

Le Groupe E a fait une offre équivalente à ce qui a été fait à Port-Marly même si ce n'est pas un bâtiment totalement identique, c'est une installation assez comparable.

Nous avons aussi comparé différentes autres solutions. Nous connaissons le prix moyen pour des panneaux solaires, la critique a été faite que le prix moyen est au-dessus. Pour nous, le prix moyen était relativement équivalent à ce qui se fait sur le marché.

Par rapport au fait qu'il n'y a eu qu'un seul appel d'offre, voilà quelques aspects pour vous permettre de décider. Si la Commune décide de faire un appel d'offre, elle va devoir mandater une société externe pour établir le cahier des charges pour faire ensuite l'évaluation et cela aura aussi un coût. De plus, l'exigence d'un panneau suisse ne pourra même pas être intégrée dans l'appel d'offre.

Je vais reprendre le calcul de rentabilité car je ne sais d'où sortent tous ces chiffres qui ont été donnés. Les pompes du réservoir tournent jour et nuit et la production solaire sera entièrement utilisée par ces pompes. Nous avons les chiffres, quart d'heure par quart d'heure, et cela a été vérifié. Je ne comprends pas d'où vient la critique !

Par rapport au coût de l'énergie, le montant qui est mis dans le rapport, 11 centimes équivaut au prix effectif que l'on paie comme gros consommateur pour l'électricité consommée au réservoir. Par contre, nous n'avons pas approché Eau de Fribourg pour leur vendre le surplus, s'il devait y en avoir.

Dans le calcul de rentabilité, il a été également tenu compte de la maintenance. Il y a 2 ct/kWh qui sont intégrés dans le calcul de rentabilité. Ce qui permet de remplacer à 10 ans les onduleurs et de faire la maintenance des panneaux solaires. La maintenance extérieure des panneaux solaires est extrêmement faible. Elle demandera probablement en automne un petit balayage mais sinon l'entretien d'un panneau solaire, c'est grosso modo un lavage tous les trois ans.

Ces panneaux sont sur le toit du réservoir, qui est dans une clairière à l'intérieur de la forêt. Il y a un angle de 30 degrés par rapport à la forêt et cet angle a été tenu compte dans les calculs de rentabilité. Ce qui donne une baisse de 25% de la production.

Une attention particulière sera donnée à tout ce qui pourrait réduire la production. Les Services extérieurs passeront une fois ou l'autre pour balayer les feuilles et vérifier que les panneaux solaires ne sont pas couverts de feuilles.

Un garde-corps va être installé sur tout le pourtour du réservoir, où la hauteur de chute est de plus d'un mètre. Le toit du réservoir est suffisamment haut pour qu'on ne puisse pas y grimper, à moins d'avoir une échelle.

Le Conseil communal a pris note de votre suggestion d'améliorer la biodiversité et en même temps d'éviter que les arbres les plus proches deviennent trop grands. Pour cela, il prendra contact avec Forêts-Sarine pour voir dans quelle mesure, dans le cadre du renouvellement de la forêt et des coupes ciblées, il est possible d'éliminer certains arbres pour planter d'autres essences afin d'améliorer la biodiversité.

Au sujet des quatre dernières questions posées. La diminution de production est d'environ 25%. L'évaluation des risques n'a pas été formellement faite sur le papier car c'est un bâtiment en béton armé. Le toit ne va pas s'écrouler. Les onduleurs sont dans une salle qui leur est dédiée. A première vue, il n'y a pas de risque à attendre. Par rapport aux assurances, à ma connaissance, il n'y a pas d'assurance pour ces panneaux solaires. A notre avis, pour une installation de ce type-là le fait d'avoir recouru à une seule offre nous semble tout à fait un

choix adéquat. Je pense avoir répondu à vos questions et donné les arguments par rapport à ce message et vous encourage à l'accepter.

M. Gaël Gobet, Président. M. le Syndic demande la parole pour apporter un complément d'information.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je veux apporter un complément par rapport à l'assurance. Les installations solaires sont assurées par l'ECAB lorsque que le propriétaire de l'installation et le propriétaire du bâtiment est le même. La valeur ECAB sera ajustée par rapport au bâtiment du réservoir.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que les différentes réponses apportées provoquent des remarques ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je souhaite réagir aux explications données par M. Monney concernant la demande d'une deuxième offre.

Nous n'avons pas demandé de faire une procédure sur invitation, ni de recourir à un tiers bureau pour établir un cahier des charges. Tout ce que nous demandons, c'est une deuxième offre. Vous restez dans la procédure de gré à gré avec le montant de CHF 112'000.-. Cette procédure se nomme gré à gré sous concurrence. Elle se fait de la même manière que les procédures gré à gré avec une seule offre.

Nous vous invitons vivement à demander une deuxième offre.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres réactions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je réagis par rapport à la sécurisation de l'installation. Par expérience, quand j'étais plus jeune, je suis très facilement monté sur la toiture mais tous les ados ne sont pas tous aussi sages que moi ! Je pense que mettre des barrières que sur une partie de l'installation est risqué. Je suggère de mettre des barrières sur l'ensemble du pourtour de la toiture.

L'autre élément concerne l'entretien des panneaux solaires. Par expérience, la théorie dit qu'un nettoyage tous les trois ans est suffisant. Cependant, en raison de la nature des lieux avec la forêt à proximité, un nettoyage annuel est conseillé.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Pour ma part, je constate que :

- Le gain net estimé après 25 ans dans ce message ne tient pas compte des frais pour le nettoyage saisonnier de l'installation ni de la prime d'assurance.
- La production de l'installation est diminuée de 25% par l'ombre portée par les arbres ainsi que par l'accumulation de déchets entre deux nettoyages, cette dernière n'étant pas comptabilisée dans le rendement de l'installation.
- Les risques inhérents à l'installation sur une infrastructure critique, je rappelle pour l'approvisionnement en eau n'ont pas été identifiés ni solutionnés.

Dans ces circonstances, je vous invite à renvoyer ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Est-ce que M. Monney souhaite apporter un éclairage supplémentaire ? Tel n'est pas le cas. Une demande de renvoi a été formulée par M. Wicht. Maintenez-vous votre demande de renvoi ?

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Répond par l'affirmatif.

M. Gaël Gobet, Président. Par conséquent, nous allons voter sur dite demande.

Celles et ceux qui se prononcent en faveur de la demande de renvoi le manifestent par main levée.

La demande de renvoi est suspendue par 21 oui, 21 non et 5 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné qu'il y a une égalité, en ma qualité de Président, ma voix ira au oui. Par conséquent la demande de renvoi est acceptée. Je remercie, d'ores et déjà, le Conseil communal pour son futur message.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Message relatif à la réfection de la fontaine située à la place minérale de Cormanon

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère services extérieurs, culture et sports, et M. Ali Osman Eraslan, Responsable des services extérieurs.

La Commission financière est consciente de la nécessité de réaliser des travaux de réfection indispensables au maintien de la fontaine, élément de la place minérale très apprécié notamment par la jeune population villaroise.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux, à la condition toutefois qu'une deuxième offre soit requise auprès d'au moins une entreprise, autre que celle proposée, à même d'offrir des prestations identiques (pérennité, savoir-faire, expérience, etc.).

L'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense est-elle aussi préavisée positivement.

Sur la base de l'examen des messages qui lui ont été soumis pour la séance du Conseil général du 14 octobre 2021, la Commission financière demande, qu'à l'avenir, soient systématiquement demandées au moins 2 offres, exception faite lorsque la garantie peut être donnée qu'une seule entreprise ou bureau d'étude soit à même de répondre aux critères demandés.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Pierre-Emmanuel Carrel reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Peut faire mieux ; ce n'est pas la mention dans mon carnet d'école primaire, mais celle que je donne à ce projet.

Nous avons hérité de la place minérale des autorités qui nous ont précédé. Cette place est au cœur du quartier de Cormanon, lieu stratégique pour la rencontre de la population, lieu emblématique de notre Commune. Cette place avec des dalles de pierres venues de Chine, ressemble au désert de Gobi avec un point d'eau minuscule, la fontaine, à un côté. Fontaine

qui se tarit au moins six mois par an. Durant l'hiver, un ruban de chantier remplace les enfants car l'espace de la fontaine peut être très glissant. Peut faire mieux ; la fontaine est un gouffre :

- 5 à 6 m³ d'eau gaspillés par jour de quoi remplir une piscine privée par semaine !
- Des coûts d'entretien de CHF 10'000.- par an, ce qui correspond à l'entretien nécessaire pour environ 20 piscines privées et probablement d'autant de chimie nécessaire pour chlorer l'eau !
- Un poste équivalent à 15% car les services communaux y passent une heure tous les jours où la fontaine fonctionne.

Alors oui nous nous réjouissons que le Conseil communal a décidé d'agir. Mais combien de temps cette situation a-t-elle trainée ?

Un tel message ne peut pas être refusé. Car il permet des économies d'entretien et d'améliorer l'étanchéité de la fontaine.

Il est d'autant plus difficile de refuser ce message, car la fontaine plaît à la population. Qui veut aller expliquer aux enfants, qu'ils ne pourront plus y tremper les pieds ?

Pourtant, un argument qui ferait mouche auprès des enfants c'est qu'à la place de la fontaine on pourrait faire autre chose. Avec le montant de CHF 100'000.- prévus, nous pourrions financer 3 toboggans géants comme au Platy. Nous pourrions commencer à rêver de places de jeux attractifs.

Là où la Commune peut faire mieux c'est avec l'aménagement de la place minérale. Nous pourrions commencer à rêver une place digne de notre Commune. Rêver d'une terrasse comme celle du café le point commun à côté du théâtre de l'Equilibre, d'une patinoire en hiver, d'un carrousel, d'un peu d'ombre et d'un peu plus de biodiversité.

Le Conseil communal nous a informé qu'une étude est en cours pour l'aménagement de l'espace entre le théâtre de Nuithonie et l'arrière de la place minérale. Cela tombe bien. Mais pourquoi elle ne touche pas l'avant de la place ? Pourquoi ne pas demander à la Commission d'aménagement de rêver la place minérale ? Au lieu de déposer un postulat dans ce sens ce soir, nous suggérons que la Commission d'aménagement s'attèle à ce projet et rend compte au Conseil général de ses idées.

Revenons au message. Le concernant nous posons les questions suivantes :

- Quels seront les coûts d'entretien futurs de la fontaine ?
- Combien de produits chimiques et quelles quantités d'eau seront nécessaires à l'avenir ?
- Est-il envisagé d'installer un adoucisseur d'eau ou une utilisation d'eau déminéralisée, ce qui diminuerait le développement de la couche calcaire ?
- Est-ce que d'autres exploitants ou communes qui gèrent des installations similaires ont été contactés afin de s'assurer que les meilleures options techniques sont prises pour cette réfection ?

Pour les raisons et contre-arguments cités le groupe Verts Centre-Gauche PCS a décidé la liberté de vote.

Pour finir, je remercie le personnel des Services techniques qui sont allés le samedi et le dimanche sur place pour nettoyer les collecteurs, sans quoi le système se serait bouché.

M. Gaël Gobet, Président, D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance du 5 octobre 2021, le groupe Le Centre a discuté le message relatif à la réfection de la fontaine de la place minérale de Cormanon.

Il a pris acte du besoin de travaux à court terme, soit en particulier la réfection de l'étanchéité et du dallage de la fontaine, qui ne permettent pas d'attendre la fin de l'étude en cours pour le réaménagement de la place arborisée et de la place minérale. D'autant que pour des raisons constructives évidentes, les dalles sur le parking souterrain adaptées pour la fontaine à son emplacement actuel, il n'est pas envisageable de la déplacer ailleurs sur la place.

Le groupe Le Centre souhaiterait, cependant, que le Conseil communal évalue la possibilité d'équiper la place avec des raccordements électriques pour les manifestations, par exemple le marché du vendredi, en parallèle aux travaux de réfection de la fontaine. A notre connaissance, des tubes vides sont déjà prévus à cet effet depuis le local technique de la fontaine. Cet équipement pourrait se faire par exemple par la pose d'un sous-compteur au

compteur électrique pour la fontaine ou l'éclairage extérieur. Cet équipement pourrait certainement être financé par le compte de fonctionnement.

En espérant que le Conseil communal a pris bonne note de notre remarque, le groupe Le Centre à l'unanimité vous invite à accepter ce message et le crédit y relatif.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message proposant la rénovation de la fontaine de la place minérale de Cormanon.

Sur la forme, ce message ne pose aucun problème à notre groupe car quand une installation d'un bâtiment ne donne plus satisfaction, il faut soit le rénover soit le changer.

Le Conseil communal s'est prononcé pour une rénovation et nous soutenons tout à fait cette option. Par contre, nous restons sur notre faim car notre groupe souhaite qu'un concept plus large de l'utilisation de cette place nous soit proposé.

En effet, cette place est sous-utilisée car en été il est impossible d'en profiter car la chaleur que dégage la place est insupportable et l'hiver quand elle est gelée, il n'est pas possible de marcher dessus sous peine de se retrouver les quatre fers en l'air.

Le groupe PLR-PVL estime qu'il est important pour la population de notre Commune et en particulier pour le quartier de Cormanon que cette place devienne enfin un lieu de vie, ce qu'elle devait être depuis longtemps.

Nous avons bien vu qu'une étude était en cours afin de savoir ce qu'il convient de faire sur la place devant Nuithonie. Nous souhaitons que cette étude prenne également en compte l'aménagement de cette place à la hauteur de ce qu'elle doit être. Sachant que le processus d'étude est long, voire très long, entre le moment du début et la réalisation du concept, le groupe PLR-PVL souhaite que le Conseil communal nous présente un concept provisoire d'ici la réalisation de l'étude en cours.

En effet, bacs avec palmiers, pergola protégeant du soleil, bancs ou autres facilement réalisables et à moindre coup permettraient de revaloriser cette place d'ici l'été prochain avec les nouveaux jets de la fontaine.

Une nouvelle fontaine sans ces aménagements, même provisoires, n'est à notre avis pas concevable. Les installations pour le marché doivent également être pérennisées comme par exemple des structures légères définitives pouvant apporter de l'ombre aux commerçants en été et une protection contre le froid et la neige en hiver.

Nous avons une totale confiance en nos Services techniques et extérieurs afin qu'ils trouvent des solutions ingénieuses comme ils en ont l'habitude.

De ce fait, nous demandons que le Conseil communal analyse une solution transitoire chiffrée d'ici le prochain Conseil général en décembre en proposant un message complet incluant les aspects que je viens d'énumérer mais également ceux cités par mes collègues MM. Schmidt et Küttel.

Je dois vous avouer qu'après le message précédent qui a été renvoyé celui-ci mérite également de l'être. C'est pourquoi j'en fais formellement la demande.

Nous précisons que nous n'avons pas peur d'investir un montant supérieur à celui qui est proposé ce soir pour cette place car elle en vaut la peine et beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes attendent de nous de l'améliorer rapidement.

Notre groupe vous propose de renvoyer ce message à décembre prochain afin de ne pas mettre en péril la rénovation de la fontaine et d'obtenir un concept provisoire permettant à notre place minérale de satisfaire les utilisateurs/trices autant en été qu'en hiver.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Mme Zaugg.

Mme Reginah Zaugg, Conseillère générale. Le groupe socialiste de Villars-sur-Glâne s'est rencontré le 6 octobre 2021 pour discuter du message relatif à la réfection de la fontaine située à la place minérale de Cormanon.

La fontaine est un élément essentiel de la place minérale, et appréciée (avant tout) par la jeune population de notre Commune.

Le parti socialiste se réjouit donc que le Conseil communal propose de réaliser les travaux indispensables pour la préserver.

Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne soutient le message relatif au crédit de la réfection de la fontaine et invite toutes les Conseillères et tous les Conseillers généraux à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. Je voudrais apporter une précision par rapport à l'intervention du groupe Le Centre qui a parlé d'équiper la place avec un tableau électrique. Celui-ci existe déjà sauf qu'il n'est pas raccordé au compteur de la Commune. Dès lors, il faudrait prévoir cet investissement.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. J'ai promis à quelqu'un d'intervenir ce soir sur ce thème. Samedi dernier, j'ai rencontré une personne à la déchetterie lors de notre campagne électorale et elle m'a dit qu'elle trouvait dommage de se rencontrer à la déchetterie et que pourquoi il n'y avait pas un autre endroit plus convivial afin de discuter de toutes ces thématiques importantes, c'est vraiment dommage ! Elle a mentionné qu'il serait agréable d'avoir un autre endroit pour rencontrer les concitoyens que la déchetterie ! Je lui ai posé la question de savoir à quel endroit elle pensait car il y avait la séance du Conseil général ce jeudi. Elle m'a répondu que la place minérale serait le meilleur endroit. Je l'ai informé qu'on était du même avis et je soutiens toutes les interventions qui ont été faites dans ce sens ce soir.

Soit dit en passant, j'ai aussi eu des enfants petits qui adoraient la fontaine et que c'est chouette de voir tous les étés tous ces enfants jouer sur cette fontaine. Je pense que le message doit être accepté même s'il y a encore quelques améliorations à apporter.

M. Gaël Gobet, Président. Comme quoi les grands esprits se rencontrent aussi à la déchetterie ! M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai entendu que les dalles qui sont aujourd'hui sur la place minérale viennent de Chine. J'ai été voir sur internet d'où viennent les dalles en granit noir prévues et j'ai trouvé les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Australie, Brésil, Chine, Egypte, Espagne, USA, Finlande et Inde.

Peut-être que nous pourrions prévoir de la pierre venant de chez nous.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. La réfection de cette fontaine, si chère au cœur des Villarois et surtout des enfants, a permis aux Services techniques, grâce aux questions qui ont été posées dans le cadre des séances de groupes, de découvrir qu'il y avait des installations existantes. Je pense au panneau électrique et je remercie Mme Labunets d'avoir souligné cet élément. Nous avons effectivement trouvé qu'il y avait des tableaux de distribution existants dans le cadre de cette fontaine et que nous n'avons plus qu'à installer un compteur électrique. Nous sommes en train d'attendre l'offre et le montant sera pris dans le budget de fonctionnement ordinaire sans passer par le budget d'investissement.

Au sujet du dallage en granit noir absolu mentionné par M. Etter, je vous informe qu'il vient de l'autre côté des Alpes, c'est-à-dire de l'Italie qui est plus proche que la Chine !

Concernant la remarque de la Commission financière, nous avons l'habitude de travailler avec différentes entreprises et dans le cas présent, Artisons est une entreprise spécialisée dans ce domaine. Nous n'obtiendrions pas de meilleur prix par rapport à une autre entreprise étant donné que l'offre d'Artisons est annexée au message et que celui-ci est public. Il serait maladroit de demander une deuxième offre car la concurrence aurait connaissance des prix existants.

Dorénavant, comme l'a mentionné le groupe PLR-PVL, la procédure de gré à gré concurrentiel que j'ai découvert professionnellement récemment, sera mis en place systématiquement pour d'autres projets de ce type.

Concernant les questions de M. Schmidt au sujet du gaspillage d'eau, en effet, nous avons constaté qu'il y avait quelques m³ d'eau qui finissaient dans les eaux claires car il n'y a pas de drainage au fond du bassin mais avec les travaux, les eaux de drainage seront récupérées et réinjectées dans le circuit ce qui permettra de réduire la perte d'eau. Seule l'eau qui s'évapore naturellement sera perdue.

Les infrastructures existent et lors de la sortie du Conseil général organisée par M. Schmidt en 2018 concernant la visite guidée de la Commune respectivement du travail effectué par les Services techniques, il y a eu la visite des installations qui se trouvent sous la place minérale. Celle-ci sont fixes et importantes et demandent beaucoup d'entretien.

Nous sommes à portée de bourse de faire un bassin répondant aux exigences modernes, durables avec des matériaux de qualité et surtout avec des travaux effectués de bonne facture.

Les travaux demanderont un entretien moins grand de la part des Services extérieurs qui pourront dépenser son énergie pour d'autres activités de leur cahier des charges.

Au sujet de l'adoucisseur d'eau et sur le conseil de spécialistes et d'autres communes que nous avons pu contacter, il sera automatisé notamment sur la consistance de l'eau afin de pouvoir régler les dosages au mieux et de ne plus devoir le faire manuellement.

Nous avons monté un anémomètre pour réguler la hauteur des jets d'eau selon la vitesse du vent. Il y aura une commande électronique sur les vannes des pompes et une adaptation électronique des horaires pour limiter les nuisances sonores et pour économiser sur la consommation électrique. Nous pourrions travailler ces prochaines années avec un bel outil si vous acceptez ce soir ce message.

Concernant l'intervention de M. Grangier, nous avons une fontaine qui existe et nous n'allons pas la déplacer. En parallèle, nous avons un atelier paysagiste qui étudie l'aménagement de la place arborisée devant Nuithonie, en même temps nous lui demanderons d'analyser la place minérale en y intégrant les différentes idées qui ont été mentionnées ce soir telles que des ombrages et des aménagements qui permettent aux familles de vivre de manière plus agréable et d'animer cette place de la meilleure façon.

Si le message est reporté au mois de décembre, je peux déjà vous informer que nous ne serons pas prêts pour un concept provisoire car il est en cours et demande un certain travail. Nous sommes déjà à la mi-octobre et à la mi-novembre les messages doivent déjà être présentés, le planning ne permet pas d'être déjà prêt pour la séance de décembre.

Je vous invite à accepter ce message afin que la personne rencontrée par Mme Polito à la déchetterie communale puisse dire qu'il y a un endroit où se rencontrer de manière agréable.

M. Gaël Gobet, Président. Effectivement, en hiver une patinoire et un peu de vin chaud cela crée tout de suite une ambiance agréable. Est-ce qu'au niveau du Conseil général, il y a des interventions suite aux réponses apportées par M. Carrel ? Tel n'est pas le cas. Etant donné qu'il y a une demande de renvoi formulée par M. Grangier, je demande si celle-ci est maintenue au vu des explications données par le Conseil communal ?

M. François Grangier, Conseiller général. Je remercie M. Carrel pour ses explications. Comme nous en avons déjà parlé il y a quelque temps, je vais conditionner ma demande de renvoi à deux questions :

1. Est-ce qu'en été 2022, nous pourrions déjà voir une amélioration de cette place outre les jets d'eau ? Cela veut dire déjà quelques palmiers et arrangements afin que cette place soit déjà un peu plus agréable.
2. Et est-ce qu'en 2023, l'aménagement de cette place sera définitif ?

Si en 2022 rien n'est encore fait, je maintiens ma demande de renvoi.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Améliorer cette place pour 2022 ne pose pas de problème pour le Conseil communal. Je vous confirme que les Services techniques respectivement les Services extérieurs interviendront afin d'apporter des éléments qualitatifs pour cette place. Eléments qui seront pris dans le budget de fonctionnement sans avoir de grosses dépenses.

Pour 2023, je n'ai pas l'agenda au niveau de l'étude de l'atelier paysagiste, nous vous donnerons la réponse dans le cadre collégial du Conseil communal.

M. François Grangier, Conseiller général. Retire sa demande de renvoi.

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné que la demande de renvoi a été retirée, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réfection de la fontaine située à la place minérale de Cormanon pour un montant de CHF 100'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 8'670.-, soit CHF 6'670.- pour l'amortissement de 6.67% et CHF 2'000.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 43 oui, 1 non et 3 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Je vous suggère une petite pause avant de continuer notre ordre du jour.

La séance est interrompue de 21h03 à 21h10

M. Gaël Gobet, Président. Il est l'heure de poursuivre notre ordre du jour avec le point 7.

7. Message relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale, responsable du dicastère aménagement, environnement et mobilité.

La Commission financière relève le manque de clarté du message qui tient notamment au fait qu'il y est aussi question de la 2^{ème} étape d'où une certaine confusion entre les arrêts concernés par la 1^{ère} étape, ceux de la 2^{ème} étape, ceux soumis à une étude et/ou ceux éventuellement déplacés ou supprimés.

Tout d'abord, la lecture du message amène à des questions concernant l'étude de CHF 212'000.- quant à son contenu et son utilité sachant qu'elle porte aussi sur des arrêts qui pourraient être déplacés ou supprimés.

A cela s'ajoute la question concernant l'obligation légale pour notre Commune d'appliquer la directive « 1100 F Accessibilité des arrêts de bus selon LHand – Hauteur des quais » du Service des ponts et chaussées (SPC) pour 10 quais sur routes communales sachant que leur mise en conformité à 16 cm a été faite à l'époque suite à l'exigence de ce même service cantonal. Quelle en est la validité juridique sachant que la Commune a supporté les coûts financiers résultant de cette première mise en conformité ? La Commission financière demande également que soient vérifiées l'utilité et la nécessité de ce rehaussement de 16 à 22 cm pour l'usager à mobilité réduite.

La Commission financière encourage le Conseil communal à présenter avant toute réalisation, les projets de réaménagement des arrêts concernés pour validation auprès du SPC, des Transports publics fribourgeois (TPF) et des associations des usagers à mobilité réduite.

Pour ce qui est des arrêts déjà rehaussés à 16 cm, la Commission financière soutient le Conseil communal dans les démarches qu'il entend entreprendre auprès du Canton pour faire valoir le dommage subi par notre Commune dans le cas où ceux-ci devraient à nouveau être modifiés. Il en est de même pour les démarches du Conseil communal auprès des TPF en vue de l'obtention d'une subvention portant sur les travaux de mise en conformité.

Dans l'optique du prochain message portant sur la 2^{ème} étape, la Commission financière demande qu'un listing des arrêts à modifier, à créer ou à supprimer soit établi assorti d'un planning de réalisation réaliste ainsi qu'un état des travaux déjà réalisés pour les arrêts de la 1^{ère} étape.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à sa grande majorité, préavise favorablement la demande de crédit d'étude et la réalisation de la 1^{ère} étape de mise en conformité LHand des arrêts de bus pour un montant de CHF 1'631'000.- TTC.

La Commission financière ne doute pas que le Conseil communal planifiera l'exécution des travaux concernés par ce premier message en fonction des priorités des usagers et des ressources à disposition.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal, à ce stade, souhaite prendre la parole ? Mme Francine Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir prendre les transports publics d'une manière autonome, sans devoir recourir à l'aide de tiers. C'est évident que notre groupe soutient ce principe, prévue dans l'article 2 al. 3 de la loi sur l'égalité pour les handicapés ; LHand).

Néanmoins la LHand prévoit qu'il est possible de renoncer à une mise en conformité lorsque le bénéfice attendu n'est pas proportionnel au coût économique que cela représente (principe de proportionnalité, art. 11 LHand). Dans cette pesée des intérêts, le délai fixé est à prendre en considération (art. 12 al 2 LHand). On peut dès lors partir de l'idée, étant donné le délai assez long qui a été prévu que la mise en conformité devra se faire tôt ou tard.

Mais est-ce que cela vaut pour tous les arrêts de bus ou seulement pour certains ? Le Canton de son côté a présenté une liste des arrêts de bus qu'il veut mettre en conformité en appliquant le principe de la proportionnalité. Autrement dit, selon le message du Canton du 18 décembre 2018, il ne faut pas adapter tous les arrêts de bus, mais seulement ceux où la pesée des intérêts le demande.

Dès lors, en 2018 le Canton ne voulait pas mettre en conformité 398 arrêts de bus (cf. message 2018-DAEC-155, ch. 3.2, p. 4).

Quid de notre Commune ? Dans le message, on ne lit rien si le principe de proportionnalité a été appliqué pour déterminer le besoin si oui ou non il faut refaire tous les arrêts de bus. On part tout simplement de l'idée qu'il faut tous les refaire, sans recours au principe de la proportionnalité. Pourquoi ? Qu'est-ce qui a changé entre-temps alors ?

Le 8 octobre 2020, le Tribunal cantonal a décidé que 16 cm ne suffisent pas, qu'il faut prévoir 22 cm, comme on a pu lire dans le message qui nous est présenté aujourd'hui. Est-ce que le Tribunal a aussi demandé à ce que le principe de proportionnalité ne s'applique pas pour la mise en conformité des arrêts de bus et qu'il faut réaménager tous les arrêts de bus ? Rien n'est mentionné dans le message ! Alors que dit la décision du 8 octobre 2020. Elle traite que de la hauteur, si les 16 cm sont suffisants avec une adaptation de la chaussée correspondante ou s'il faut les 23 cm demandés par Inclusion Handicap. Rien sur la question, si tous les arrêts de bus déjà existants doivent être mis en conformité ou si on peut se limiter aux arrêts de bus identifiés après pondération des intérêts. Tel est le cas ? Je ne sais pas, je ne suis pas spécialiste sur la thématique alors j'aurais tout de même aimé avoir des explications là-dessous. Ou des explications pourquoi à Villars-sur-Glâne on veut mettre en conformité tous les arrêts, indépendamment du principe de proportionnalité en agissant comme meilleur élève peut-être !

Comme expliqué initialement, si l'on part de l'idée que les transports publics doivent être accessibles pour les personnes à mobilité réduite et que l'on veut renforcer les transports publics, c'est clair qu'il faut adapter tous les arrêts de bus. Dès lors, on peut se mettre d'accord avec le principe que la Commune souhaite adapter tous ces arrêts.

Par contre, je me demande si la séquence pour cette mise en conformité soit déjà tout à fait claire au niveau du Conseil communal.

Aujourd'hui nous avons un message pour les arrêts de bus qui ne nécessitent pas l'élaboration d'un projet pour le remaniement.

Mais sur les 8 arrêts proposés aujourd'hui, 5 sont de la priorité 2. Trois de ces 8 arrêts ont été mis en conformité selon les règles cantonales en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Par contre, l'arrêt Gare avec une hauteur de moins de 13 cm ne figure pas sur la liste qui nous est présentée ce soir, parce qu'il faut d'abord établir un projet.

Nous n'avons aucune idée comment le Conseil communal veut poursuivre la planification pour les arrêts nécessitant un projet. On ne sait pas si l'administration communale a les ressources pour faire avancer les dossiers pour les arrêts de priorité 1 mais nécessitant un projet. Et en plus, on ne sait rien si les ressources financières pour ces arrêts nécessitant des projets seront disponibles.

Comme expliqué au début, la possibilité que les personnes à mobilité réduite puissent prendre les bus aux arrêts communaux nous tient à cœur.

Dès lors le groupe PLR-PVL a décidé d'accepter ce message comme présenté aujourd'hui mais soutient la demande de la Commission financière que le Conseil communal demande des dommages et intérêts au Canton pour tous les coûts qui lui incombent parce que le Canton a d'abord établi une directive avec une hauteur de 16 cm qu'il a changée d'un jour à l'autre à 22 cm.

De plus, le groupe PLR/PVL soutient également la demande de la Commission financière afin que le Conseil communal fasse avancer les projets de priorité 1 nécessitant un projet et présente au plus vite un nouveau message avec une planification sur les deux prochaines années de quand il veut remanier quel arrêt de bus et jusqu'à quand on peut attendre les messages nécessaires pour faire cela.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dousse.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus de la Commune.

Le groupe Le Centre relève que ce message présente la situation dans son ensemble et de manière transparente et non pas juste une sous-partie du problème. Nous avons là devant nous, toute la problématique au niveau communal.

Le revers de médaille d'un message complet peut éventuellement être de perdre l'essence du message.

Mais quelle est la partie soumise au vote aujourd'hui ? Il s'agit de deux éléments :

1. Premièrement, d'une demande de crédit pour la mise en conformité pour un lot d'arrêts réalisables immédiatement, sans besoin d'étude préalable. Comme par exemple, les arrêts de l'Hôpital cantonal ainsi que celui des Martinets, deux arrêts dont on comprend aisément l'urgence de la mise en conformité.
2. Deuxièmement, d'une demande de crédit d'étude pour un deuxième lot d'arrêts, la mise en conformité de ce deuxième lot d'arrêts n'étant pas aussi direct.

Dans ce message, il ne s'agit donc pas de décider des variantes proposées dans la présentation de synthèse annexée au message, ni de savoir si l'on préfère supprimer ou modifier tel ou tel arrêt. Ces discussions pourront être menées dans une phase ultérieure du projet.

Le groupe Le Centre regrette cependant que les deux arrêts, Chênes et Derrey, récemment rénovés aient été mis à 16 cm suivant la directive du Canton au lieu des 22 cm exigés maintenant. La responsabilité du Canton est clairement engagée pour ces deux arrêts. Le groupe Le Centre suivra donc attentivement les résultats des démarches entreprises par la Commune auprès du Canton.

Une question que nous serions amenés à nous poser pourrait être : a-t-on vraiment besoin de mettre en conformité tous les arrêts, vu que la loi permet d'y renoncer si le bénéfice attendu n'est pas proportionnel au coût économique ?

Renoncer à la mise en conformité de certains arrêts reviendrait à imposer aux personnes à mobilité réduite de devoir se renseigner par avance des arrêts où ils peuvent descendre de manière autonome ou non, et donc potentiellement qu'ils renoncent à l'utilisation des transports en commun au profit des transports privés.

Ce serait un signal négatif tant vers les personnes à mobilité réduite que pour l'utilisation des transports en communs.

C'est pourquoi, le groupe Le Centre est convaincu que la mise en conformité de tous les arrêts de bus est nécessaire.

Chaque usager des transports en commun pourra descendre dans chaque arrêt de bus de la Commune de manière autonome.

C'est pourquoi, le groupe Le Centre a décidé de soutenir à l'unanimité ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Dans sa séance de préparation le groupe Verts Centre-Gauche PCS a examiné cet objet et la demande de crédit y relative.

Avant tout, nous aimerions remercier l'auteur pour la qualité de ce message. Vue la hauteur financière du crédit demandé mais également l'importance du sujet, même ceci mérite bel et bien les informations détaillées par rapport à cette mise en conformité de nos arrêts de bus.

Bien entendu, cela fait mal d'apprendre que la Commune paie un surcoût considérable pour 10 arrêts de bus déjà modifiés à cause que les premières directives du Canton n'étaient visiblement pas conformes aux exigences finales de la loi.

Pour notre groupe, l'objectif central pour les transports publics est son attractivité, efficacité et disponibilité pour tous les usagers et usagères. Les travaux de réaménagement demandés sont, à notre avis, nécessaires afin de garantir l'accessibilité des personnes avec un handicap tout en maintenant la fluidité et la ponctualité de nos chers trolleybus.

Le crédit comprend également des frais d'étude pour un montant de CHF 212'000.-. Cette étude englobe entre autres des arrêts à supprimer ainsi que d'autres à créer. Pour d'autres arrêts, il y a des études ou projets déjà en cours. Nous demandons fermement qu'une décision soit prise sur le réseau 2022 avant de lancer de nouvelles études. Nous exigeons que le Service technique, environnement et énergie soit consulté dans ces discussions d'optimisation de réseau et nous vous invitons d'impliquer si nécessaire le Conseil général dans la prise de décision.

Avec cette demande notre groupe soutien le message du conseil communal et nous invitons nos collègues de faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 6 octobre 2021, le groupe socialiste a étudié avec attention le message du Conseil communal relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus

Le groupe socialiste rappelle l'objectif explicitement voulu par la LHand à savoir que toute personne en situation de handicap doit pouvoir vivre de manière autonome et dépendre le moins possible de tiers. En adaptant les trottoirs et en les surélevant à une hauteur de 22 centimètres, la Commune respecte, certes, la directive 1100 F du Service des ponts et chaussée établie suite à l'arrêté du Tribunal cantonal du 8 octobre 2020, mais surtout, elle met tout en œuvre pour que les personnes en situation de handicap puissent se déplacer librement, d'un point à l'autre de la Commune, de manière indépendante et spontanée au même titre que les personnes sans handicap.

Le groupe socialiste estime que ces adaptations doivent se faire rapidement et il approuve le principe de voter un premier crédit afin de pouvoir commencer au plus vite les travaux et de préparer la suite. Vu la grandeur de la Commune, il considère que tous les arrêts doivent, à plus ou moins long terme, être mis en conformité, quel que soit leur taux d'utilisation par les personnes en situation de handicap et ceci afin de permettre à tout un chacun de prendre le bus où il le veut et sans entrave. De plus ces adaptations profiteront aussi aux parents avec des poussettes ou à toutes autres personnes à mobilité réduite.

Le groupe demande cependant à la Commune de tenter par tous les moyens d'obtenir des dommages et intérêts pour les arrêts qu'elle a déjà, à l'époque, dû adapter à 16 cm.

Au regard des points mentionnés, le groupe socialiste accepte donc la proposition du Conseil communal et l'octroi d'un crédit d'étude et de réalisation à hauteur CHF 1'631'000.- TTC.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je voudrais remercier tous les groupes qui soutiennent le message qui vous est présenté ce soir ainsi que la Commission financière pour son préavis favorable dans sa majorité.

Je vais aborder tous les points soulevés de manière groupée. Nous avons une obligation légale imposée par loi fédérale LHand. Il y a un délai de 20 ans qui court jusqu'au 31 décembre 2023. Il y a également une ordonnance au niveau fédéral, prise par le Conseil fédéral, en matière de transports publics et qui mentionne que la personne handicapée doit être autonome en transports publics, comme plusieurs d'entre vous l'ont souligné.

Qu'en est-il de la validité de cette directive ? La loi fédérale est entrée en vigueur en 2004 et s'applique également au quai construit avant 2004. C'est comme pour les murs anti-bruit sur les autoroutes. Cette directive est obligatoire pour les communes. Nous sommes tenus de l'appliquer. Plusieurs d'entre vous l'ont souligné, il y a la possibilité de renoncer à la mise en conformité en application du principe de la proportionnalité. C'est-à-dire que l'on vérifie le bénéfice apporté par la mise en conformité, par rapport au coût économique de la mesure. Effectivement par rapport à cela, le message manque de clarté, je l'admets !

Il faut savoir que le Grand Conseil en mars 2019 a adopté un décret de plus de 26 millions de francs afin de mettre en conformité les arrêts de bus sur routes cantonales. Pour ce faire, il a mandaté différents spécialistes de la mobilité qui a rendu une étude en septembre 2018 concernant les routes cantonales mais également les routes communales. Je l'ai appris récemment par les questions soulevées par la Commission financière.

Comment a-t-on procédé pour faire l'évaluation bénéfice/coût. Les mandataires spécialistes ont pris quatre critères en considération à savoir :

1. Le potentiel, c'est-à-dire le nombre d'habitants et d'emplois à proximité de l'arrêt.
2. La proximité de l'équipement et des bâtiments accessibles au public
3. La fonction d'interface transport public de l'arrêt concerné
4. Le nombre de montées et de descentes moyennes par jour à l'arrêt concerné

Au niveau des routes cantonales pour notre Commune, nous avons dix arrêts concernés. Tous sont reconnus comme devant être adaptés par rapport au principe de la proportionnalité et il en va de même pour tous les arrêts de notre Commune sur routes communales d'après cette étude de 2018 qui nous a été transmise en octobre 2018. Voilà l'enseignement que l'on peut tirer par rapport à cette étude dirigée par le Canton.

Autres éléments dont je voudrais vous parler, ce soir, c'est que le message présente un concept global. D'une part, on sort les arrêts de bus concernés par des études ou des projets en cours. Je parle de l'arrêt Petit-Moncor à construire, celui des Rochettes qui est dans le cadre d'un projet de réaménagement de la route. Ensuite, nous avons des arrêts que nous pouvons mettre en conformité rapidement sans projet et sans procédure. Ceux-ci font l'objet de la demande de crédit d'investissement de CHF 1'419.000.-. Puis, nous avons des arrêts qui nécessitent des études, des projets au niveau de la faisabilité technique. La directive du SPC a cinq échelons, dont je ne les connais pas tous par cœur. Soit, toute la longueur du quai est mise à 22 cm soit une grosse partie de la longueur du quai à 22 cm soit nous mettons que la première et deuxième porte du bus en conformité soit c'est le bus qui se penche sur le côté. Il y a aussi des endroits où nous ne pouvons rien faire car par rapport à cet aspect, techniquement ce n'est pas faisable.

Ce qui vous est présenté ce sont des esquisses et il n'est pas impossible qu'à un endroit ou à un autre nous ne puissions pas faire les 22 cm partout. Ceci est l'objet de ces études d'une part, la faisabilité technique d'autre part, le coût.

J'espère avoir pu apporter des éléments complémentaires qui vous seront utiles et je reste à votre disposition si vous estimez que je n'ai pas répondu à toutes vos questions de manière satisfaisante et vous remercie de soutenir ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions de la part du Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. J'ai encore une information qui m'intéresse et dont je n'ai pas eu de réponse. Est-ce que ce message porte préjudice aux arrêts qui devraient être déplacés. Est-ce que cette décision a déjà été prise ou à quel moment elle le sera, selon quels critères et comment le Conseil général sera impliqué dans cette décision qui me semble très importante par rapport à l'attractivité et les coûts pour le réseau à Villars-sur-Glâne.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. En l'état, la décision n'est pas prise. Nous avons que des esquisses et des propositions. Elles feront partie des études qui seront menées et le moment venu, lors de cette deuxième phase vous aurez l'opportunité de vous déterminer par rapport à la suppression et le déplacement des quais.

Il y a trois endroits qui sont concernés, l'arrêt de la route du Soleil et celui de l'Eglise dont la distance entre les deux est très faible et il en va de même entre l'arrêt Coulat et Fenetta qui sont également très rapprochés par rapport à d'autres arrêts. Nous avons aussi un arrêt à construire à la route des Préalpes en relation avec la future ligne 7. L'arrêt Derrey tout comme l'arrêt Chêne et sauf erreur encore l'arrêt de l'HFR ont été mis à niveau à 16 cm. L'arrêt Derrey doit encore s'intégrer à une mesure du PA3 par rapport à l'arrêt Chêne ou nous devons élargir la chaussée pour améliorer la vitesse commerciale. C'est dans ce contexte-là que les choix se feront et vous seront soumis afin de voter les crédits d'engagement.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus pour un montant de CHF 1'631'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 97'860.-, soit CHF 65'240.- pour l'amortissement de 4% et CHF 32'620.- pour les intérêts de 2% sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

10. Postulat N° 025 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la mise à disposition de protection hygiéniques gratuites en libre accès (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Gaël Gobet, Président. En application de l'article 56 du règlement du Conseil général, le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée à son auteure s'agissant uniquement de la recevabilité de son postulat. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. Je vous invite à vous prononcer favorablement concernant la recevabilité de ce postulat et je vous en remercie d'avance.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité. Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui se prononcent en faveur de la recevabilité du postulat N° 025, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat est acceptée par 46 oui et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. Plus de CHF 4000.-. C'est le coût estimé, en Suisse, de l'ensemble des frais liés aux menstruations dans la vie d'une femme dont plus de CHF 2'300.- serait consacré à la seule acquisition de protections hygiéniques. Au regard de la loi sur la TVA, les protections menstruelles font encore partie de la catégorie de produits de luxe, et non pas de produits de première nécessité, et sont donc taxées à hauteur de 7,7%.

Avoir ses menstruations et ne pas être en capacité de s'acheter des protections hygiéniques adéquates en quantité suffisante est une réalité pour de nombreuses femmes. Cette situation est toutefois encore difficilement quantifiable, car il existe peu de statistiques en raison, notamment, du fait que le sujet est encore extrêmement tabou. Il est cependant estimé qu'entre 6% et 10% de femmes seraient concernées. Dans les pays occidentaux, dont la Suisse, la précarité menstruelle touche essentiellement des étudiantes et des femmes à bas revenu ou sans domicile fixe.

On considère que la puberté des jeunes filles survient entre l'âge de 9 et 15 ans. Bien que le début de celle-ci soit variable selon les pays ou les ethnies, il existe une tendance générale d'abaissement de l'âge de la puberté. Les jeunes filles deviennent pubères partout à un âge plus précoce. Les écoles primaires sont donc tout autant touchées par cette problématique que les cycles d'orientation. Bien que Villars-sur-Glâne n'ait pas de CO sur son territoire communal, elle dispose de quatre écoles primaires accueillant des élèves jusqu'à l'âge de 12 ans.

La précarité menstruelle n'entraîne pas seulement une gêne. Elle a des conséquences sanitaires avec des risques d'infection (ex : choc toxique), et peut également causer des

problèmes dermatologiques. Elle peut aussi avoir un impact direct sur la façon dont se déroule la scolarité en entraînant de l'absentéisme notamment.

La fin du tabou lié aux menstruations n'est pas uniquement symbolique. Il s'agit d'une question de santé publique et de dignité humaine. Il est donc temps que les mentalités changent et que ce poids ne pèse plus sur les épaules des femmes.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Le groupe Le Centre soutient à l'unanimité la demande formulée par les postulantes. Néanmoins, ce n'est pas pour les mêmes raisons qu'évoquent le texte du postulat.

En effet, nous estimons qu'il s'agit d'un engagement sociétal pour notre Commune. Que ce soit de jeunes écolières qui puissent ressentir un sentiment de gêne vis-à-vis de leurs camarades, qui puissent éprouver des difficultés à aborder ce changement au sein de leur entourage, qu'il s'agisse de questions culturelles ou non, il en va de considération dépassant la simple précarité ou discrimination financière.

Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, les moqueries, l'exclusion et la honte liées aux règles portent atteinte à la dignité humaine. Il s'agit certes d'une terminologie lourde de sens, mais elle reflète bien le contenu des échanges au sein du groupe Le Centre au sujet de cette thématique.

Au-delà de ces considérations, il s'agit aussi de soulager l'angoisse pouvant être ressentie par certaines concitoyennes sondées sur la question. En tant qu'homme, je ne pourrai certes jamais vivre ce qu'une femme vit dans une telle situation, mais je comprends cette angoisse d'être surprise par son cycle et de n'avoir aucune solution sous la main pour garantir une hygiène adéquate. Comme père de trois filles et comme époux, je ne peux que m'exprimer en faveur de ce postulat pour tenter d'apporter une once de sérénité à toutes celles qui, un jour ou l'autres, seront confrontées à ces difficultés.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Monney.

Mme Lucie Monney, Conseillère générale. Lors de la séance du Grand Conseil du 5 octobre 2021, le postulat demandant la mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives a été accepté.

Le Conseil d'Etat fribourgeois est tenu d'y apporter une réponse. Recevoir un postulat semblable au niveau communal ne fait donc pas sens.

Le groupe PLR-PVL estime que ce postulat devient caduc. Il n'est donc pas du ressort du Conseil général de la Commune de traiter cela avant d'avoir un rapport circonstancié du Conseil d'Etat.

De plus, le groupe PLR-PVL estime de traiter cela au niveau communal ne ferait qu'accroître les inégalités dans le Canton car les habitants de notre Canton ne serait pas logés à la même enseigne. C'est pourquoi, le groupe PLR-PVL rejette ce postulat.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Grenier.

Mme Chloé Grenier, Conseillère générale. Les règles ont été jusqu'ici un sujet tabou et cela ne doit plus l'être. Recourir à des produits menstruels devrait être un droit accessible à toutes, et non un luxe. Cela relève d'un enjeu d'égalité et de santé publique.

Pour faire face aux difficultés d'achat des protections hygiéniques les femmes utilisent diverses méthodes comme l'utilisation prolongée de ces protections, fabriquer leurs propres protections hygiéniques ou dans certains cas rester à la maison durant la période des règles.

Ainsi, comme l'a souligné Mme Marthaler, la précarité menstruelle n'entraîne pas seulement une gêne. Elle pose aussi des problèmes de santé, des risques d'exclusion et même parfois de décrochage scolaire.

Actuellement en Suisse, les cantons du Jura, Vaud et la Ville de Genève mettent en place des distributeurs de serviettes hygiéniques gratuites.

Pour ces raisons, le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient le postulat de « mise à disposition de protections hygiéniques gratuite en libre accès ».

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que Mme Marthaler souhaite apporter des réponses ?

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. J'ai bien compris les préoccupations du groupe PLR-PVL et j'estime qu'il est de notre ressort de donner un coup d'accélérateur à cette thématique et de démontrer qu'elle concerne également les communes et pour démontrer au Conseil d'Etat l'intérêt des communes en espérant qu'il fasse un rapport circonstancié sur le sujet allant dans le sens de nos préoccupations.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 025 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 025 au Conseil communal est acceptée par 36 oui, 8 non et 3 abstentions.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Réponse au postulat N° 020 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que Mme Rey souhaite apporter des précisions à ce stade ? Mme Rey reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole aux auteurs du postulat, M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Mes cosignataires et moi-même souhaitons remercier le Conseil communal pour sa réponse.

Nous relevons qu'enfin une avancée concrète se profile depuis le travail remarquable qui avait été fourni par la Commission de politique sociale concrétisé sous la forme d'un rapport. Nous relevons d'ailleurs avec satisfaction que les éléments que nous avons soulevés en lien avec le rapport en particulier s'agissant des interrogations suscitées par la forme juridique actuelle de VISAL et la problématique des aspects fiscaux, ont été entendus par le Conseil communal et qu'ils font désormais partie intégrante de ses réflexions.

Nous encourageons le Conseil communal à mettre rapidement en œuvre les conclusions qu'il prend dans son message pour qu'un projet concret d'aide indirecte au logement puisse voir le jour avant la fin de la législature.

Enfin, lors de notre dernière séance, nous demandions d'intégrer à la réponse la détermination du Conseil communal sur le fait que la crèche sise aux Dailles allait se déplacer. Cet élément n'a vraisemblablement pas pu être intégré à la réponse ce que l'on peut concevoir au vu du caractère informel de mon intervention.

Aussi et sans intention de multiplier les postulats en ce début de législature, mais avec la certitude qu'il s'agit d'un problème central pour les familles de notre Commune dès lors que le quartier des Dailles représente 30% de la population villaroise, M. Karati et moi-même, déposerons à la fin de cette séance un nouveau postulat à ce propos.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Demierre.

Mme Aline Demierre, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal pour sa réponse au postulat N° 020 relatif à la politique du logement. Notre groupe salue le fait que les autorités communales empoignent enfin ce dossier et commencent à analyser les différentes pistes d'actions, soit par le biais de la Coopérative VISAL, soit par le biais d'une autre structure permettant de bénéficier des conditions financières destinées aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Il soutient le principe d'une analyse de fond pour le projet de construction de l'immeuble à loyers modérés incluant une crèche.

Il est en effet très important pour notre Commune de contribuer à la mixité de sa population en proposant des logements à prix abordables, afin de pouvoir continuer à accueillir des personnes de différents horizons. L'idée d'intégrer à cette analyse la possibilité de créer des logements adaptés aux seniors nous semble très judicieuse. Cela permettrait de créer une véritable synergie entre les différentes générations. Y inclure un centre d'animation serait alors très pertinent. Plusieurs projets de ce type ont d'ailleurs déjà été construits et fonctionnent parfaitement bien pour le plaisir de tous.

Par contre, la demande du théâtre Nuithonie d'avoir des appartements pour loger ses troupes ne représente pas une priorité et nous semble vraiment secondaire face aux besoins actuels de la population de la Commune.

Ainsi, le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient le projet de construction de cet immeuble car il représenterait un véritable projet de société, favorisant la mixité de la population, les contacts intergénérationnels et la stabilité sociale de notre Commune.

Nous prenons note que des études de faisabilités seront réalisées en 2022 et attendons que ces projets soient menés à rythme soutenu. Nous souhaitons que le Conseil communal informe régulièrement sur l'avancée des travaux.

Sur ces considérations, notre groupe prend acte de la réponse au postulat et se réjouit de découvrir les propositions concrètes qui suivront l'analyse de fond pour le futur de ce beau projet.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. S'agissant de la remarque au sujet des crèches, le Conseil communal a conscience, plus particulièrement M. Andina en charge du dossier, qu'il n'y a plus de crèche dans le quartier des Dailles. C'est pour cela que dans le groupe de travail, nous avons différents représentants comme les Services techniques pour les aspects construction et aménagement mais également une représentante de la Cohésion sociale, de la FAEF et pour les seniors, le Directeur de la Résidence des Martinets sera intégré à ce groupe de travail pour avoir différentes réflexions et trouver les meilleures solutions possibles en tenant compte de la problématique des crèches.

Différents besoins ont été soulevés au niveau de la Commune, différentes demandes ont été faites comme par exemple celle de Nuithonie qui demande un appartement afin d'y loger leurs artistes, etc. Des priorités devront être fixées car il sera compliqué de satisfaire toutes les demandes. Il faudra aussi déterminer quel terrain et dans quel quartier de Villars-sur-Glâne les projets devront être réalisés selon les besoins.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 10.

10. Réponse au postulat N° 024 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre), Mme Sandra Pichonnaz (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la récolte de vélos à la déchetterie communale ainsi qu'un

partenariat avec une association pour l'envoi de ces vélos dans un pays en voie de développement

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?
M. Pierre-Emmanuel Carrel reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole aux auteurs du postulat, M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Mes cosignataires et moi-même souhaitons chaleureusement remercier le Conseil général d'avoir soutenu le postulat à l'unanimité et le Conseil communal pour sa proposition de mise en œuvre de manière pragmatique qui nous convient parfaitement.

Le soutien de notre Commune à la vélo-mobilité et à l'entrepreneuriat en Suisse et en Afrique est à saluer. Nous espérons que ce postulat ouvre la voie à la récupération d'autres objets à l'avenir par la Commune.

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, je vous propose de passer au point 11 de notre ordre du jour.

11. Compte rendu de la pollution de l'eau potable durant la période du 15 au 18 juillet 2021

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le Conseil communal vous a soumis un compte rendu écrit sur la pollution qui nous a touché toutes et tous durant la mi-juillet et je ne vais pas y revenir plus avant.

Notre réservoir a été touché par une pollution externe transmise par la commune de Gibloux, à qui nous achetons de l'eau, et ensuite, nous l'avons retransmise aux communes à l'ouest.

Par rapport à cette pollution, le Conseil communal a fait un débriefing et tiré des conclusions. Nous avons créé une liste de mesures à prendre pour éviter une nouvelle pollution de ce type-là, qui pourrait provenir soit de nos sources soit de celles de la Commune de Gibloux.

Le Conseil communal a prévu de mettre en place à l'entrée du réservoir, un UV qui permettrait d'éliminer les bactéries qui se trouveraient potentiellement dans l'eau, en complément du turbidimètre qui mesure si l'eau contient du sable ou autres impuretés. Nous prévoyons également de mettre en place un système de mesure automatique qui permettrait d'analyser la qualité de l'eau de manière régulière, par exemple toutes les huit heures.

Tous ces systèmes seront couplés sur une vanne automatique qui en cas de détection d'une non-conformité, éliminerait l'eau directement dans les canalisations jusqu'à ce qu'on puisse trouver la source de la contamination.

Je peux vous informer que la Commune a pris toutes les mesures par rapport à cette pollution. Je reste à disposition si vous avez d'autres questions.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. J'interviens à titre personnel. J'ai été interloqué par la manière dont les faits ont été présentés durant cet événement pour le moins exceptionnel, tout comme je m'interroge sur la manière qu'ont nos autorités de gérer ce que l'on peut nommer une catastrophe naturelle.

Le 17 juillet, en fin de matinée les premières analyses démontrent que les eaux ne satisfont plus aux normes d'hygiène. Il faut attendre 14h00 pour que nos autorités soient mises au courant de ce fait. Puis ce n'est qu'un heure trente plus tard que la population est avertie. En cas d'incendie, laisse-t-on brûler un immeuble autant de temps avant d'aviser la population du danger ? J'avoue que ce laps de temps me laisse perplexe.

Mais ce qui me rend plus outré encore c'est la manière choisie pour avertir la population de cette pollution du réseau d'eau potable. Facebook, Instagram, le site de la Commune. Il est vrai que nous surfons de plus en plus couramment, mais je l'avoue, pour ma part, je ne vais pas régulièrement sur le site de Villars-sur-Glâne et encore moins en période de vacances. Sans compter sur le fait que la population la plus à risque dans le cas qui nous préoccupe est généralement celle qui fréquente le moins les réseaux sociaux. Quand elle ne possède pas d'ordinateurs à domicile et encore moins de smartphone.

Vous arguerez que l'information a été par la suite relayée par Radio Fribourg (à 17h00 tout de même) ou au Journal de la RTS (à 19h30), mais combien d'eau a été consommée entre temps par lesdites personnes ? En ce qui me concerne, je n'ai été mis au courant de cette pollution

qu'à 17h30 via une publication par une connaissance sur son fil d'actualité. Vous direz que voici un bel exemple de votre stratégie. Certes, mais ce fut un pur hasard. Peu importe, je n'étais pas dans le Canton. Le problème c'est qu'en appelant mes parents, j'ai appris qu'ils n'étaient aucunement au courant de cette pollution et il était déjà 18h00. Si je ne les avais pas appelés, ils auraient continué à consommer l'eau comme si de rien n'était.

Combien d'autres cas se sont déroulés pareillement ? Peut-être que cette fois-ci vous avez eu de la chance. Mais la prochaine fois quand il s'agit de diffuser une alerte, on ne compte pas sur le bouche-à-oreille, on agit.

Il se trouve que nous disposons de pompiers, ils étaient justement sur le terrain. Nous avons aussi une Police intercommunale. Comme dans d'autres communes touchées par cette catastrophe nous aurions pu nous en servir. Revenir à des méthodes, certes plus ancestrales mais ô combien efficaces, aurait été de bon ton ; un porte-voix et des avis lancés à répétition dans les quartiers aurait été beaucoup plus efficace, j'en suis certain. C'est aussi à cela que servent nos beaux moyens logistiques.

Je vous demande donc instamment de revoir votre stratégie en cas de catastrophe et de mettre au plus vite sur pied un véritable plan d'alerte, déployé dans un délai court, prenant en compte tous les canaux d'information et pas seulement virtuels. Parce que tout le monde ne surfe pas encore 24 heures sur 24.

M. Gaël Gobet, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Plusieurs habitantes et habitants domiciliés à divers endroits de la Commune ont été malgré tout malades dès le week-end qui a précédé l'annonce de la contamination. Permettez-moi de douter des dates réelles de pollution ainsi que de l'absence d'effets sur la santé de la population.

Indépendamment de cet aspect et de la chronologie des événements évoqués par notre collègue, je tiens malgré tout à saluer la gestion de cette crise par le Conseil communal, tout comme la rédaction du rapport au menu de ce soir. Cela démontre non seulement la capacité de nos autorités à prendre des mesures d'urgence pertinentes, mais également sa volonté de débriefer pour s'améliorer continuellement.

Enfin, deux questions :

1. Mieux vaut prévenir que guérir : une annonce à la population dès les premiers soupçons de contamination serait-elle envisageable à l'avenir ?
2. Quand pourrons-nous compter sur une analyse permanente de la qualité de l'eau telle qu'étudier par la Commune (système de surveillance microbiologique en ligne ainsi que système de traitement de l'eau par UV) ?

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Dans ses conclusions, le Conseil communal estime que les canaux d'information choisis ont atteint leur cible. Permettez-moi toutefois de relever une catégorie d'habitants de notre Commune pour qui les canaux d'information choisis n'ont pas pu atteindre leur cible. Je veux parler des migrants qui n'ont pas encore acquis des connaissances suffisantes en langue française ou allemande. Il s'agit parfois de familles, de personnes d'un certain âge, voire de personnes fragilisées dans leur santé également.

Comme tout manquement doit servir à se perfectionner pour faire face à une éventuelle récurrence, je vous suggère une idée pour améliorer la situation. On pourrait, par exemple, essayer de trouver des personnes de contact dans les différentes langues parlées le plus couramment par ces migrants (Farsi, Dari, Pachtou, Kurde, Tigrigna, etc). Ces personnes de contact pourraient relayer l'information auprès de leur communauté. La société ORS en charge du mandat d'accueil des requérants d'asile dans le canton de Fribourg (dont les locaux administratifs sont en face de l'administration communale) serait toute disposée à collaborer pour la création de ce réseau.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je redonne la parole au Conseil communal, M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je vous remercie pour vos remarques. Tout d'abord, il ne s'agissait pas de minimiser cette pollution d'eau, notre rapport ne mentionne pas que personne n'a été malade. La pollution était suffisamment faible pour ne pas mettre la santé des personnes en danger. Je ne nie pas que certaines personnes ont pu être ou ont été légèrement malades.

Par rapport au début de la pollution et suite aux analyses qui ont été faites à Gibloux, la pollution était probablement présente depuis le mardi. Dès lors, effectivement des personnes ont pu être déjà touchées avant le week-end.

Au sujet de l'information, nous estimons que les canaux utilisés étaient adaptés pour ce type de pollution relativement faible. En effet, lorsque la Commune a obtenu les résultats d'analyse le samedi à 14h00, elle a procédé immédiatement à la chloration du réservoir et environ une heure après, on pouvait sentir que l'eau avait une odeur de chlore. A ce moment-là, il n'y avait déjà plus de pollution dans le réservoir. Par contre, suite au prélèvement, nous avons dû attendre les résultats de l'analyse qui peuvent prendre jusqu'à un jour. C'est pourquoi l'avis de pollution n'a pu être levé que le dimanche soir.

L'idée du porte-voix a été envisagée mais a été estimée pas nécessaire dans ce cadre-là. Concernant les personnes isolées et vulnérables, la Police intercommunale s'est présentée auprès de ces personnes afin de déterminer si une aide était nécessaire.

Par rapport aux migrants et aux différentes communautés étrangères d'avoir une personne de contact, cette question sera étudiée dans le cadre des réflexions du Conseil communal à ce sujet.

Enfin, par rapport à la mesure microbiologique que j'ai déjà mentionnée, nous allons mettre en place un système de surveillance microbiologique en ligne. Ce système n'est pas facile à mettre en place car il faut étudier encore son efficacité étant donné que plusieurs eaux seront mélangées. Peut-être qu'il y aura des soucis de variabilité. Ce système serait un complément à l'analyse officielle que nous devons transmettre tous les mois au laboratoire cantonal. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je vous remercie pour les précisions apportées. Toutefois, je maintiens, malgré tout, mes questions :

1. Mieux vaut prévenir que guérir : une annonce à la population dès les premiers soupçons de contamination serait-elle envisageable à l'avenir ?

Ce d'autant plus, comme vous venez de le dire, vous avez été informé à 14h00 le samedi et à qu'à 15h00 l'eau était déjà chlorée, dès lors, à quoi bon alerter la population à ce moment-là ?

2. Quand pourrions-nous avoir l'analyse permanente et un traitement de l'eau UV ?

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je redonne la parole au Conseil communal, M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Au sujet des nouvelles mesures elles devraient être en place au début de l'année prochaine.

Par rapport à l'annonce à la population, c'est une obligation légale. Dès le moment où il y a une analyse non conforme, la population doit être avertie. Par contre, la forme d'annonce n'est pas définie.

Nous devons encore discuter dans notre plan de crise au sujet d'une annonce préalable, qui peut être contre-productive si l'analyse est bonne par la suite.

A titre indicatif encore, l'eau qui arrive depuis le Gibloux passe par une conduite de 12 km de long et est légèrement chlorée, ce qui n'a pas suffi. Comme je vous l'ai déjà mentionné, un UV sera installé sur la conduite amenant l'eau des sources au réservoir afin d'éviter une pollution du même type.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous propose de passer au point 12 de notre ordre du jour.

12. Fusion : Détermination du Conseil général suite aux résultats de la votation du 26 septembre 2021

M. Gaël Gobet, Président. Le 11 juin 2021, l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a adressé un courrier aux autorités communales des communes concernées par le périmètre de la fusion. Ce courrier a été annexé à la convocation que vous avez reçue.

Quatre critères ont été retenus pour analyser le vote de la population :

1. Le résultat
2. Le taux de participation
3. Le contexte
4. Les demandes/détermination des autorités communales

Un délai au 26 octobre 2021 a été fixé afin de soumettre formellement à l'Assemblée constitutive une demande de sortie du périmètre. Pour rappel, nos deux Conseils n'étaient pas d'accord avant la consultation populaire quant à l'issue à donner à cette votation.

La population villaroise a tranché très nettement en faveur d'une sortie du périmètre de fusion à hauteur de 73,78%. Pour votre complète information, le Conseil communal a, d'ores et déjà, préparé un courrier à l'attention de l'Assemblée constitutive qui vous est projeté au beamer. Pour les derniers rangs, je vais vous en faire la lecture un peu plus tard.

S'agissant des questions finalement auxquelles il s'agira de répondre, la première sera de se déterminer pour ou contre une sortie du périmètre de fusion et finalement une détermination commune du Conseil communal et du Conseil général ou bien est-ce que le Conseil général décide de se déterminer tout seul.

Je vais procéder à la lecture du courrier provisoire intitulé :

Fusion du Grand Fribourg – détermination des Autorités Législatives et Exécutives de Villars-sur-Glâne

*Monsieur le Président de l'Assemblée constitutive,
Mesdames et Messieurs les Délégués,*

Le dimanche 26 septembre 2021, les citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne se sont prononcés sur la poursuite ou non du processus de Fusion du Grand Fribourg.

Avec une participation de 51,55% à la votation consultative, la population villaroise a refusé à 73,78% de poursuivre le processus de Fusion du Grand Fribourg.

*C'est donc en respectant la décision populaire que les Autorités Législatives et Exécutives de Villars-sur-Glâne vous communiquent **ici leur volonté de sortir du périmètre** de la Fusion du Grand Fribourg.*

Nous vous invitons, dès lors, à tenir compte de la position de la population et des Autorités communales lors de vos débats.

Par ces quelques lignes, nous profitons également pour remercier toutes les personnes qui se sont investies à la préparation de ce projet de société.

En vous priant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de l'Assemblée constitutive, Mesdames et Messieurs les Délégués, à l'expression de nos salutations distinguées.

M. Gaël Gobet, Président. J'ouvre le débat au niveau du Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Je demande une interruption de séance afin que les groupes puissent en discuter.

La séance est interrompue de 22h21 à 22h.26

M. Gaël Gobet, Président. Suite à cette interruption de séance, j'ouvre la discussion sur le sujet au sein du Conseil général. A qui puis-je donner la parole ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je peux comprendre que certaines gens soient encore sonnées par le score sans appel de la votation, mais il est temps de se ressaisir et de prendre nos responsabilités. La population de notre Commune partage le même avis que celui exprimé par une courte minorité de notre Conseil général à la suite de nos débats du 17.06.2021.

De même, la population partage l'avis du Conseil communal. J'en profite pour m'incliner devant l'autoritarisme que certaines personnes prêtent à notre Exécutif : vous avez une influence et un pouvoir qui dépassent l'entendement.

Plaisanterie mise à part, je salue la gestion de la communication du Conseil communal, notamment face à quelques polémiques.

N'en déplaise aux partisans, la démocratie a été de répondre librement et sans contrainte à la question « Sur la base du concept de fusion, souhaitez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet ? ». La réponse est non.

Dès lors il est de notre devoir, au nom des villaroises et villarois, de demander formellement une sortie du périmètre de fusion.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Bien évidemment le groupe socialiste prend acte de la décision populaire. Par contre, nous sommes un peu étonnés par la manière dont ce document nous parvient puisque le Conseil général n'a pas été mis au courant avant. De notre côté nous avons décidé une liberté de vote et on verra bien le résultat.

M. Gaël Gobet, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour aller dans le même sens, j'avais demandé au Bureau s'il y avait une proposition de réponse concrète sur laquelle nous pourrions nous baser aujourd'hui et on m'a répondu que non et tout d'un coup cette correspondance est projetée au baemer. Nous n'allons pas chipoter sur les termes, la proposition de réponse est bien formulée mais je trouve tout de même un peu choquant qu'elle soit soumise au vote ce soir au nom de l'Exécutif et du Législatif sans que nous en ayons discuté auparavant. La procédure n'est pas correcte dans ce cas-là.

M. Gaël Gobet, Président. Je tiens à préciser qu'il s'agit-là d'une proposition, ce n'est pas du tout une obligation de voter pour ce modèle-là. C'est par souci de simplification afin d'éviter de faire durer les débats et de se battre sur des virgules ou des points-virgules à placer à l'une ou l'autre partie du texte.

Y a-t-il d'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je tenais simplement à préciser que le Conseil communal a transmis cette proposition à votre autorité dans l'idée de faire une communication commune si cela est votre souhait. Ce n'est pas une proposition comminatoire, le Conseil général a parfaitement le droit de ne pas se prononcer, de se prononcer de son côté ou de se prononcer avec le Conseil communal.

J'en profite pour mentionner que le débat à Villars-sur-Glâne a été constructif car les deux Conseils ont eu des avis différents ce qui a permis à la population de s'interroger sur les vertus de la proposition et d'avoir un esprit critique. Je salue le résultat du vote qui s'est fait après un échange d'arguments rationnels et que cela a permis à la population de se faire une opinion de ce projet.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc voter.

Celles et ceux qui acceptent que le Conseil général se détermine pour la sortie du périmètre de la fusion du Grand Fribourg le manifestent par main levée.

Le Conseil général se détermine pour une sortie du périmètre de fusion par 34 oui, 4 non et 9 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Par rapport à la forme de la communication. Acceptez-vous que le Conseil général se joigne au Conseil communal et fasse une détermination commune qui demande la sortie du périmètre de la fusion du Grand Fribourg ? Que ceux et celles qui l'acceptent le manifestent par main levée.

Le Conseil général présentera une détermination commune par 33 oui, 1 non et 13 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito souhaite ajouter quelque chose.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Vous avez une manière pas très claire de poser les questions. A la première question vous avez demandé si on voulait qu'on se détermine oui ou non et après vous avez dit qu'on c'était déterminé sur la question si on voulait sortir du périmètre ou pas. Je pense que les questions et les réponses doivent correspondre sinon il y a un problème de vice de forme.

M. Gaël Gobet, Président. On peut jouer sur les mots. Celles et ceux qui acceptent que le Conseil général se détermine pour la sortie..., ce n'est pas se déterminer via une détermination, c'est voté pour la sortie de la fusion. Si tout le monde n'avait pas compris dans ce sens-là on peut tout à fait revoter le cas échéant. Pour moi, cela me semblait clair. Est-ce qu'il y a des avis contraires ou des personnes qui partagent l'avis de Mme Polito ?

« Qui ne dit mot consent », je pars du principe que la question était suffisamment claire et que le Conseil général s'est déterminé valablement pour la sortie du périmètre de fusion. Nous passons au point 13.

13. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il des demandes d'interventions pour ce point ? M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. La soirée étant bien avancée, je serai bref.

Fin août, le journal le temps révélait le piratage de la commune de Rolle et la publication sur le darknet de données de ses citoyens (p. ex. nom, prénom, numéro AVS, etc.). Le week-end dernier c'était au tour de la commune de Montreux d'être la cible d'une cyberattaque. Ces révélations nous démontrent une fois de plus, le risque toujours plus grand qui plane sur les collectivités publiques en matière de cybersécurité.

Ma question : le Conseil communal a-t-il entrepris des mesures suite à ces révélations pour éviter qu'un tel cas ne se produise à Villars-sur-Glâne ?

A ce titre, j'invite notre Exécutif à réunir la Commission informatique pour lui donner un état des lieux de la protection informatique de notre municipalité. En effet, ses membres pourront ensuite transmettre les informations dans les groupes, une séance de commission se prêtant certainement mieux à la transmission de ce genre d'informations que des explications en plénum dont les procès-verbaux sont publiés sur internet.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Oui, le Conseil communal a pris des mesures déjà avant la connaissance des événements tant à Rolle qu'à Montreux et continue à en prendre. Le Conseil communal réfléchit en permanence à l'amélioration dans le domaine de la sécurité informatique.

Je vous confirme que la Commission informatique a déjà été convoquée pour le 10 novembre 2021 sauf erreur. C'est par ce biais que nous donnerons des informations plus détaillées qui pourront être transmises dans les groupes. Il n'est pas nécessaire d'évoquer ici les détails car nous sommes en direct sur YouTube.

La position du Conseil communal a toujours été d'avoir un œil sur cette problématique. Nous avons un informaticien à l'intérieur de l'organisation pour gérer toutes ces questions. Nous sommes bien conscients de cette problématique et ce d'autant plus lorsque de tels événements se produisent.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres divers ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à la Vice-présidente, Mme Marthaler, pour une communication.

Mme Valentina Marthaler, Vice-présidente. Concernant la sortie du Conseil général, comme vous le savez elle est du ressort de la Vice-présidence d'organiser une sortie et celle-ci a normalement lieu en fin d'année. Après discussion, il a été décidé de non pas annuler cette sortie comme l'année dernière mais de la repousser au mois de mars-avril étant donné la situation sanitaire. Car la sortie du Conseil général se veut être un moment convivial et c'est un moment durant lequel nous pouvons vous remercier toutes et tous pour votre engagement et nous ne souhaitons pas conditionner cette sortie à un quelconque statut médical ou vaccinal si cela peut être évité d'ici le mois de mars ou avril de l'année prochaine.

M. Gaël Gobet, Président. Nous en prenons bonne note et nous nous en réjouissons d'ores et déjà. Toujours pas d'apéro ! Espérons que lors de notre dernière séance de l'année ce moment convivial puisse à nouveau nous réunir. Il est 22h40, je lève la séance et vous souhaite une belle rentrée dans vos foyers et prenez bien soin de vous et de ceux que vous aimez. Belle soirée !

La séance est levée à 22 heures 40.

Approuvé le 15.12.2021

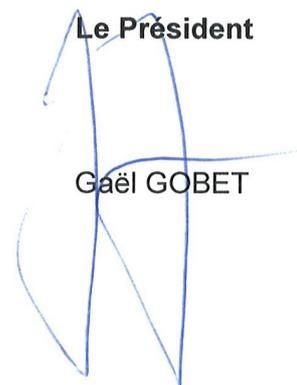
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Gaël GOBET

Assemblée constitutive du
Grand Fribourg
Préfecture de la Sarine (PRSA)
Grand-Rue 51
Case postale 616
1701 Fribourg

N/Réf. CC/ER/fc/ei

Villars-sur-Glâne, le 14 octobre 2021

Fusion du Grand Fribourg – détermination des Autorités Législatives et Exécutives de Villars-sur-Glâne

Monsieur le Président de l'Assemblée constitutive,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le dimanche 26 septembre 2021, les citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne se sont prononcés sur la poursuite ou non du processus de Fusion du Grand Fribourg.

Avec une participation de 51,55% à la votation consultative, la population villaroise a refusé à 73,78% de poursuivre le processus de Fusion du Grand Fribourg.

C'est donc en respectant la décision populaire que les Autorités Législatives et Exécutives de Villars-sur-Glâne vous communiquent **ici leur volonté de sortir du périmètre** de la Fusion du Grand Fribourg.

Nous vous invitons, dès lors, à tenir compte de la position de la population et des Autorités communales lors de vos débats.

Par ces quelques lignes, nous profitons également pour remercier toutes les personnes qui se sont investies à la préparation de ce projet de société.

En vous priant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de l'Assemblée constitutive, Mesdames et Messieurs les Délégués, à l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Le Président

Emmanuel ROULIN
GOBET

Gaël

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire

Le Syndic

Emmanuel ROULIN

Bruno MARMIER